



XXXI^e SESSION
Bruxelles, 6 au 9 juillet 2005

RAPPORT

fait au nom de la

Commission des affaires parlementaires

par

M. Pierre de BANE
Sénateur du Canada, Président de la commission

sur

Les programmes de coopération

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport de synthèse retraçant le suivi des programmes de coopération interparlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Il réunit les quatre rapports adoptés par la commission des affaires parlementaires le 7 juillet 2005 :

1 Rapport sur le **projet Noria** que j'ai moi-même présenté devant la commission ;

2 Rapport de Mme Françoise Schepmans (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur **les missions d'observation des élections** ;

3 Rapport de Mme Rahimou Ramatou (Niger) sur les **séminaires parlementaires et les stages de formation** ;

4 Rapport de Mme Françoise Schepmans (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur le **Parlement francophone des jeunes**.



SOMMAIRE

I.Le programme Noria

II.Les missions d'observation des élections

III.Les séminaires parlementaires et les stages de formation

IV.Le Parlement francophone des jeunes.



Le projet Noria, créé par l'APF en juillet 2002 à Berne, a pour objectif principal d'aider les assemblées à améliorer l'accès, la gestion, et le partage de l'information parlementaire législative. D'un financement de 1 million d'euros par biennium pour l'ensemble des parlements bénéficiaires, son approche est fondée sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de favoriser l'accès à l'information parlementaire francophone sur différents supports: sites Internet, ouvrages, cédérom etc.

Trois principaux champs d'action correspondant à trois types d'appui distincts sont proposés:

- **L'appui «généralisé», vise à la mise en place d'un système d'information intégré (réseau informatique et intranet)** destiné aux parlements où l'organisation et la mise en œuvre du travail en réseau sont faibles ou inexistantes.

Il se traduit par le renforcement des capacités techniques et humaines des parlements en les aidant à mieux gérer et traiter l'information qu'ils produisent et détiennent.

- **L'appui «spécial» destiné aux parlements où l'usage du français est modérément répandu**, facilite la diffusion de leur production législative en langue française notamment par la traduction de leurs sites Internet. Il est particulièrement adapté aux parlements non francophones où il est utile d'agir pour maintenir un apport en documentation francophone et en formation.

Il en résulte l'affermissement de la présence de l'information parlementaire francophone et l'amélioration de sa diffusion, dans les parlements de pays où l'usage du français demeure un enjeu important.

- **L'appui «réseau»** concerne le développement de réseaux professionnels interparlementaires liés à l'information, notamment de documentalistes et archivistes, de webmestres et administrateurs-réseaux des parlements.

Aujourd'hui, dix parlements, dont deux bicaméraux, soit 12 chambres bénéficient du projet Noria.

C'est au Bureau de l'APF réuni à Cayenne en janvier 2004 qu'ont été identifiés les nouveaux bénéficiaires. Il s'agit des deux Chambres du Parlement du Congo et de l'Assemblée nationale du Burkina Faso pour l'appui «généralisé»; et des parlements capverdien, tunisien et vietnamien pour l'appui «spécial». Ils se sont ainsi ajoutés aux parlements désignés deux ans auparavant à Berne : les Assemblées nationales du Cameroun, du Niger et du Sénégal pour l'appui «généralisé», et les Assemblées nationales du Liban et de Moldavie, ainsi que du Parlement marocain pour l'appui «spécial».



Il convient de décrire brièvement l'évolution des différentes formes d'appui depuis la session de Charlottetown .

1) L'APPUI « RÉSEAU »

Cet appui a connu une progression significative dans sa forme et sa mise en oeuvre. En effet, deux forums de discussion, hébergés sur le serveur de l'INTIF (Institut des technologies de l'information de la Francophonie) de Bordeaux, ont été mis en place au cours du 1^{er} semestre 2004. Celui dédié aux membres du réseau documentaire a pris son envol avec la participation de plus de 25 membres, et des échanges ayant trait aux besoins en formations et aux questions de l'archivage. Le second forum, dédié aux informaticiens et webmestres parlementaires, vient d'être lancé.

Deux ateliers de formation technique pour une trentaine de participants (documentalistes et webmestres) originaires d'une vingtaine de parlements viennent de se tenir à Tunis du 27 juin au 1^{er} juillet 2005. Ces formations ont notamment porté sur le langage PHP MySQL et CDS-ISIS (logiciel de gestion documentaire). Cette importante manifestation a pu se tenir avec le concours de la Chambre des Députés de Tunisie et des experts locaux. A l'issue de ces échanges fructueux, il est apparu nécessaire de continuer à renforcer et harmoniser les compétences des personnels chargés de la circulation de l'information parlementaire, en procédant à des remises à niveau périodiques.

Par ailleurs, le troisième numéro de la lettre d'information « Info réseau Noria », qui s'adresse aux membres du réseau documentaire, a été mis en ligne. Il diffuse des informations internes au réseau, des informations relatives aux technologies de l'information et à la formation professionnelle et d'autres types d'informations portant sur des sujets liés à l'activité des services des parlements concernés par le projet Noria.

2) L'APPUI « GÉNÉRALISÉ »

L'appui généralisé constitue- en termes d'investissement- la part la plus importante du projet car il a trait tant aux hommes (organisation du travail en réseau, formations complémentaires dans différents domaines) qu'aux infrastructures (câblage et équipement des locaux).

Au 31 décembre 2005 s'achèvera l'appui aux assemblées désignées bénéficiaires du projet Noria depuis 2002, et ce conformément à la décision du Bureau de Hué de janvier 2005, qui limite la durée de l'appui à quatre ans. L'exécution du programme fera l'objet d'une évaluation conjointe au cours du dernier trimestre 2005 permettant de procéder, si besoin est, aux rectifications nécessaires.



Il arrive que les contraintes locales (contexte national, contraintes institutionnelles, niveaux variables de développement...) aient des incidences sur la mise en oeuvre de l'appui auprès de l'assemblée bénéficiaire.

Le projet Noria auprès de l'Assemblée nationale du Cameroun

Le lancement effectif du projet a commencé en mars 2003 avec le câblage informatique de certaines directions. Noria a également procédé à l'acquisition d'un complément d'équipement en micro-ordinateurs et en unité de sauvegarde.

Une première série de formations des informaticiens de l'Assemblée à l'utilisation de ces outils a été assurée début juillet 2004. A la suite d'une mission de suivi en décembre dernier auprès de cette assemblée, il est apparu nécessaire de renforcer les compétences de l'équipe informatique afin qu'elle soit à même de proposer et d'appliquer un modèle de mise en réseau des services pour permettre un travail collaboratif.

Des formations techniques complémentaires sur site dispensées par l'Agence universitaire de la Francophonie en administration de réseaux, conception et animation de sites Internet, sont prévues au cours des prochaines semaines. Il s'agira également de permettre la réactivation du site Internet et son hébergement dans les locaux de l'Assemblée nationale.

Le projet Noria auprès de l'Assemblée nationale du Sénégal

Une mission de suivi en mai 2004 a identifié les étapes de la deuxième phase du projet : mettre en place des solutions relatives à l'amélioration de la gestion de l'information parlementaire à travers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et procéder à la mise en place d'un intranet.

Ainsi, des compléments d'équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, etc.) ont été fournis à certains services, notamment celui de la bibliothèque et des archives.

Un plan de formation a été élaboré pour les services impliqués dans la chaîne de production et de traitement de l'information législative, notamment sur la conception et la gestion de bases de données sous le logiciel Access et sur la mise en réseau des services. Ces formations viennent d'être réalisées en mai 2005 par l'informaticien du projet Noria.

Par ailleurs, la formation d'un webmestre, l'acquisition d'un serveur complémentaire, et la configuration et l'organisation du travail en réseau par un prestataire externe vont être financées par Noria.



Le projet Noria auprès de l'Assemblée nationale du Niger

Après les actions de câblage et d'équipements informatiques (matériels et logiciels) entre 2002 et 2003, la mise en oeuvre du projet Noria se poursuit à travers la réactivation du processus d'informatisation pour permettre une utilisation optimale des équipements et une formation plus ciblée du personnel utilisateur.

L'acquisition d'équipements complémentaires (ordinateurs, imprimantes et régulateurs de tension) a été effectuée pour permettre une égalité des conditions de travail entre tous les services impliqués dans la production ou le traitement de l'information législative.

Sont également en cours, en ce moment même, des formations en informatique et bureautique dispensées par la Cellule de perfectionnement et de recyclage (CEPERE) sise au sein de l'Ecole nationale d'Administration du Niger à l'intention des chefs des services législatifs et de la communication.

Les nouveaux bénéficiaires de l'appui généralisé sont le Parlement du Congo et l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

Les activités du projet Noria au Congo

Compte tenu du caractère bicaméral du Parlement congolais – et nonobstant l'implantation des deux chambres dans le même édifice- le projet Noria a choisi de mettre en place un réseau informatique (en recourant à la technologie « sans fil ») et un site Internet propre à chaque Chambre. La mise en oeuvre du projet revient à une société locale pour les deux chambres qui est sur le point d'achever les travaux d'installation du câblage filaire et wi-fi. Le Parlement du Congo a connu des lenteurs dans le démarrage du projet du fait de la mise en place d'un comité de pilotage commun aux deux chambres et des conditions posées par la société prestataire.

Les activités du projet Noria au Burkina Faso

La première phase portant sur le câblage et les équipements a été réalisée entre août 2004 et février 2005.

La deuxième phase a été lancée. Elle porte essentiellement sur le renforcement des capacités techniques internes pour la mise en réseau de l'information parlementaire et la création d'un site Internet en tant qu'outil de communication institutionnelle.



Cette étape fait appel aux capacités organisationnelles des responsables informatiques et administratifs qui devraient consulter les différents services et directions afin de proposer aux autorités un modèle adéquat.

En avril-mai 2005, des formations techniques destinées à l'équipe informatique ont été dispensées afin qu'elle puisse concevoir et gérer, en collaboration avec les responsables des services administratifs et législatifs, un système de production, de circulation, et de traitement de l'information parlementaire.

3) L'APPUI « SPÉCIAL »

Le projet Noria auprès de l'Assemblée nationale du Liban

Depuis le début de l'année 2004, des courriers ont été adressés par Noria afin de déterminer d'un commun accord la nature et l'étendue des besoins pour le biennium en cours. Or, en dépit de nombreuses relances, le manque d'informations n'a pas permis au projet de poursuivre des activités. Compte tenu de la fin prochaine du bénéfice de l'appui Noria pour cette assemblée, il est souhaitable que ces éléments soient rapidement précisés pour poursuivre la coopération.

Le projet Noria auprès de la Chambre des Représentants du Maroc

La traduction de pages du site Internet de la Chambre des Représentants a débuté. Il s'agit notamment d'informations générales et à caractère législatif. D'autres actions sont à prévoir dont les modalités restent à définir.

Les nouveaux bénéficiaires de l'appui spécial sont les assemblées du Cap-Vert, du Vietnam et de Tunisie.

Le projet Noria auprès de l'Assemblée nationale du Cap-Vert

Une mission d'identification des besoins a été effectuée du 1^{er} au 4 mars 2004 auprès de l'Assemblée nationale du Cap Vert. Elle a permis de prendre en compte les besoins exprimés. Des cours en langue française, un appui en documentation en français pour le centre de documentation et la traduction du site Internet en français ont été retenus. La dotation documentaire a été octroyée en octobre 2004.

Des cours de français à l'intention des fonctionnaires de l'Assemblée souhaitant apprendre le français ou se perfectionner en français ont commencé courant avril 2005.





Les activités du projet Noria au Vietnam

Une convention tripartite entre le Centre culturel français de Hanoi (L'Espace), l'APF et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a été signée en mars dernier. Elle porte sur le financement de cours de français pour les fonctionnaires de l'Assemblée nationale qui ont débuté en avril 2005. Des activités portant sur l'acquisition d'un logiciel de traduction simultanée, l'élaboration d'un lexique portant sur les termes et expressions juridiques français-vietnamien, ou les modalités de dispense des cours de français pour les parlementaires nous ont été proposées. Leur financement éventuel par Noria est à l'étude.

Les activités du projet Noria en Tunisie

A l'occasion de la mission préparatoire à l'atelier de formation qui vient d'avoir lieu à Tunis dans le cadre de l'appui réseau, les diverses activités proposées entrant dans le champ d'application de l'appui spécial ont été examinées. Elles portent essentiellement sur la traduction en français du site Internet, une dotation en ouvrages et le financement de formations pour les cadres des services impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Une première dotation en ouvrages a déjà été effectuée. En ce qui concerne la traduction en français du site, des consultations sont en cours pour en étudier les modalités précises.

En raison de l'accroissement des demandes, la durée du bénéfice du projet a été réduite à quatre années par le Bureau de Hué de janvier 2005 : cinq nouveaux parlements seront bénéficiaires du projet en 2006. Dix assemblées seront ainsi en permanence bénéficiaires du projet Noria.

Certaines assemblées membres de l'APF ont d'ores et déjà fait part de leur souhait de bénéficier du projet. L'appel à candidature est prévu au cours du dernier trimestre 2005. Un courrier accompagné d'une plaquette de présentation du projet et d'un manuel de procédures retraçant les différentes étapes du projet, sera adressé à toutes les assemblées candidates.

Par ailleurs, en raison de la nécessité de consolider les acquis auprès des parlements « sortants » (c'est à dire qui ne bénéficieront plus ni de l'appui « généralisé », ni de l'appui « spécial », une fois les quatre années de bénéfice écoulées), Noria a prévu – à travers son appui « réseau » – le maintien de liens et d'échanges entre personnes



des services mobilisés pour le travail d'information parlementaire (documentalistes, webmestres, administrateurs-réseaux, voire homologues de services législatifs...). Les réseaux d'ores et déjà mis en place et ceux à venir permettront à leurs membres de partager leurs connaissances, leurs interrogations, leurs solutions et leurs savoir-faire, dans les domaines qui les concernent.

Il semble également opportun de rechercher des financements complémentaires afin d'augmenter le budget disponible pour le programme.



II- Les missions d'observation des élections

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de suivi des missions d'observation électorales, qui retrace les missions auxquelles l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a participé depuis notre dernière Session de juillet 2004.

Le présent rapport rend compte des missions d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et reprend les communiqués et rapports (lorsque nous en avons eu transmission) élaborés par les observateurs. Les communiqués figurent intégralement en annexe de ce rapport.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler la procédure de saisine qui nous conduit à participer aux missions d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie :

Le Secrétaire général de la Francophonie doit d'abord être saisi officiellement par les autorités du pays membre de la Francophonie dans lequel se tiendra l'élection. S'il décide de donner un avis favorable à l'envoi d'une mission d'observation, alors l'OIF doit, selon les termes de la convention entre l'OIF et l'APF, en informer le Secrétariat général par écrit au moins un mois avant le départ.

Trop souvent, nous disposons de délais très courts – parfois une semaine seulement – pour lancer notre procédure de désignation des parlementaires des différentes régions qui participeront, avec les experts de l'OIF, à la mission. En règle générale, le Secrétaire général parlementaire saisit les trois chargés de missions régionaux afin qu'ils désignent chacun un parlementaire, et nous parvenons à associer ainsi trois parlementaires à la mission d'observation.

Lorsque le calendrier des élections dans les pays francophones est très chargé, le Secrétaire général parlementaire donne la priorité aux scrutins dans les pays dont la section APF est suspendue. C'est le cas de la République Centrafricaine. Priorité est donnée également à l'observation des scrutins législatifs sur les scrutins présidentiels.

Les parlementaires représentant l'APF apportent leur expérience d'élus dans l'appréciation du déroulement du scrutin et des institutions du pays, la plupart des observateurs désignés par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) étant des experts (professeurs de droit, juristes).

Les missions se déroulent comme suit :

Avant le scrutin :

- prise de connaissance des textes constitutionnels et électoraux ;
- rencontre des candidats et chefs de partis politiques en lice, rencontre des autorités politiques et administratives du pays, des représentants des institutions chargées de l'organisation et du contrôle de l'élection (Commission nationale électorale, Cour constitutionnelle, Ministère de



l'Intérieur, ONG et représentants de la société civile, Haute autorité de l'audiovisuel...).

Le coordonnateur de la mission, fonctionnaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) qui accompagne la délégation, secondé parfois par un conseiller du Secrétariat général de l'APF, transmet un dossier à chacun des observateurs au début de la mission.

Pendant le scrutin :

Les observateurs se déploient, en bonne intelligence avec les autres observateurs présents (OUA, ONU, ou missions bilatérales) dans les différentes régions. Ils assistent aux opérations de vote et observent leur bon déroulement, en appliquant les principes directeurs fixés par le Conseil permanent de la Francophonie. Ils observent : les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote, les conditions de vote (secret du vote, régularité du matériel électoral utilisé, présence des représentants des partis et des candidats, l'existence ou non de tentatives d'intimidation ou d'influence à l'intérieur ou à l'extérieur du bureau de vote), les conditions de dépouillement (qualité des agents chargés du dépouillement, méthode de décompte des bulletins, concordance avec la législation et la réglementation en vigueur).

Après le scrutin :

- Les observateurs de l'OIF se réunissent pour mettre en commun leurs observations et rédigent ensemble un communiqué de presse ;
- La mission donne par ailleurs lieu à un rapport public. Les observateurs désignent parmi eux un rapporteur, qui est souvent un juriste expert qui a déjà rédigé de tels rapports.

o o

Depuis juillet 2004, l'APF a participé aux missions électorales du Cameroun, de Moldavie, de Centrafrique et de Djibouti.

➤ L'élection présidentielle du 11 octobre 2004 au Cameroun

A l'invitation des Autorités de la République du Cameroun, le Secrétaire général de la francophonie, M. Abdou Diouf, a décidé d'envoyer une mission d'observation au Cameroun, à l'occasion de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004.

La mission, composée d'une douzaine de personnes, comprenait trois parlementaires désignés par l'APF : M. Théophile Adoua, député du Congo, M. Dominique Caillaud, député de Vendée (France) et M. Rosario Marchese, député du Canada. Elle était accompagnée d'une équipe de coordination assurée par quatre personnes de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF). La mission était



présidée par M. Norbert Ratsirahonana, ambassadeur itinérant, ancien Président de la République par intérim, ancien Premier ministre et ancien Président de la Haute Cour constitutionnelle de Madagascar.

La mission a séjourné au Cameroun du 6 au 15 octobre 2004. Elle avait été précédée d'une mission exploratoire, du 24 au 31 juillet, qui avait pour mandat de rencontrer tous les acteurs impliqués dans le processus électoral, afin d'établir un état des lieux circonstancié des préparatifs de l'élection et d'identifier, sur la base des engagements et des paramètres consignés dans la Déclaration de Bamako, les domaines susceptibles de faire l'objet d'un concours de la Francophonie, notamment pour ce qui avait trait au renforcement des structures impliquées dans le processus électoral.

Les conclusions de cette mission ont mené l'OIF à organiser, du 20 au 22 septembre, un séminaire d'échanges d'information et d'expériences entre les différents acteurs camerounais concernés par la gestion, l'observation et le contrôle des opérations électorales et des responsables de structures similaires membres des réseaux institutionnels de la Francophonie. Ce séminaire a été suivi d'une mission d'information préliminaire, du 23 septembre au 6 octobre, ayant pour objectif principal de compléter la préparation de la mission d'observation.

La mission d'information elle-même s'est déroulée en deux temps : elle a, avant et après le scrutin, rencontré diverses personnalités tant au niveau des autorités officielles que des structures camerounaises :

- S.E.M. Paul Biya, Président de la République,
- S.E.M. Peter Mafany Musongue, Premier ministre, Chef du gouvernement,
- S.E.M. Alexis Dipanda Mouelle, Président de la Cour Suprême,
- S.E.M. Atangana Mebara, Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République,
- S.E.M. François-Xavier Ngoubeyou, Ministre d'Etat, chargé des Relations extérieures,
- S.E.M. Amadou ali, Ministre d'Etat, chargé de la Justice,
- S.E.M. Marafa Hamidou Yaya, Ministre d'Etat, chargé de l'Administration territoriale et de la décentralisation,
- S.E.M. Jacques Fame Ndong, Ministre de la Communication.

Elle a eu par ailleurs des réunions de travail avec :

- L'Observatoire national des élections (ONEL),
- Le Comité national des Droits de l'homme et des libertés (CNHL),
- La Cameroun Radio Télévision (CRTV),



- La Société de presse et d'édition du Cameroun (SOPECAM),
- Les partis politiques : UD, SDF, RDPC.

Enfin, elle a eu des entretiens avec les différentes missions diplomatiques, notamment francophones, et les observateurs du Commonwealth.

Les observateurs de la mission francophone ont visité 303 bureaux de vote tant en ville qu'à la campagne. Les bureaux de vote étaient en majorité installés dans des lieux publics et ont ouvert à l'heure prévue, à quelques exceptions près.

Vingt huit dossiers ont fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des recours tendant à l'annulation de la candidature du Président ou à la validation de la candidature de leurs auteurs. Tous ont été rejetés pour des motifs de forme ou de fond, deux d'entre eux ayant donné lieu à des désistements d'action.

Un communiqué final a été publié le 13 octobre. Il est annexé au présent rapport.

Le rapport de la mission d'observation remis au Secrétaire général de l'OIF comprend les conclusions et recommandations suivantes.

Conclusions

La mission d'observation de la Francophonie s'est félicitée de :

- La participation effective à la compétition électorale des principales formations politiques,
- La discipline et la volonté manifeste avec lesquelles le corps électoral a exercé ses prérogatives,
- L'accueil réservé et la confiance témoignée à ses membres, tant au niveau des autorités administratives qu'à celui des commissions de vote et des électeurs eux-mêmes,
- La concertation avec le Commonwealth et d'autres partenaires internationaux.

Elle a néanmoins relevé un certain nombre de difficultés en ce qui concerne en particulier l'établissement des listes électorales, la distribution des cartes d'électeur, la localisation des bureaux de vote et le caractère non indélébile de l'encre.

Recommandations

La mission a souligné l'importance de :

- renforcer le statut, les moyens et les pouvoirs de l'ONEL, afin d'en assurer l'indépendance sans en faire un organe concurrent du Conseil constitutionnel ;



- revoir le statut et les compétences du conseil national de la Communication (CNC), pour en faire un organe indépendant de régulation des médias ;
- poursuivre le dialogue politique et mieux structurer l'opposition, en préparant une loi, si possible consensuelle (majorité/opposition) portant statut de l'opposition ;
- rationaliser le financement des partis politiques et réglementer le contrôle de leurs dépenses, de façon à assainir la vie politique, en particulier en période électorale, notamment en vue de décourager les candidatures de complaisance ou les désistements tardifs ;
- explorer la piste du bulletin de vote unique ;
- afficher au moins trente jours à l'avance les listes des bureaux de vote, avec indication de leur emplacement, et les communiquer aux partis politiques et aux candidats ;
- s'engager résolument dans la voie de la refonte de l'état civil (registre) et de l'information d'un fichier électoral permanent, à travers la mise en œuvre d'un projet du type « Liste électorale permanente informatisée » (LEPI). Il conviendrait de se baser sur un recensement électoral approfondi (REA), le dernier recensement datant de 1987, et de s'appuyer sur des données géographiques issues de la cartographie censitaire convertie en cartographie électorale, à l'aide d'un Système Informatique Géographique (SIG) approprié. Le fichier géographique électoral devrait en effet faciliter les discussions sur le découpage électoral ou sur ses modifications. Il contribuerait également à rendre plus efficace l'organisation des scrutins, surtout pour la distribution du matériel et la répartition du personnel. Il permettrait en outre une visualisation rapide des résultats.

Ces différents efforts, s'ils sont effectivement conduits, ne manqueront pas d'améliorer le processus électoral au Cameroun, dans le sens de sa démocratisation. Mais chacun sait que les recommandations ne suffisent pas. Encore faut-il en assurer le suivi et la mise en œuvre complète.

Suggestions

La Francophonie pourrait utilement s'engager dans trois domaines complémentaires d'action :

- lancer une réflexion générale, dans le cadre d'un séminaire-bilan, sur les textes électoraux des pays francophones, notamment en Afrique ;
- mettre en place en Afrique un centre de diffusion du droit électoral, dont la méconnaissance conduit souvent les acteurs impliqués dans le processus électoral (candidats, formations politiques, société civile, presse, autorités administratives) à se laisser aller à des opinions ou des jugements non fondés



à l'égard des structures ou des juridictions électorales et parfois même à des actes de violence politique ;

- renforcer les capacités institutionnelles des législateurs africains (députés, sénateurs) par des appuis techniques, matériels et juridiques.

➤ Les élections législatives du 6 mars 2005 en Moldavie

S.E.M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, a été saisi d'une requête présentée par les Autorités de Moldavie en vue de l'envoi d'une mission francophone d'observation des élections législatives du 6 mars 2005.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie y a été représentée par trois parlementaires : M. Yarga Larba, député du Burkina Faso, M. Claude Williams, député du Nouveau-Brunswick, et Mme Geneviève Colot, député de l'Essonne (France). La mission, composée de sept parlementaires et experts, était dirigée par M. Yarga Larba. La délégation francophone était assistée par trois fonctionnaires de la Délégation aux droits de l'Homme et à la Démocratie (AIF).

Dans le cadre de ce mandat, les observateurs se sont entretenus avec les représentants des institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contentieux électoral, ainsi que les représentants qualifiés des principaux partis politiques. La mission s'est longuement entretenue avec le Président de la Commission électorale centrale qui l'a informé des difficultés rencontrées. Elle a également échangé des informations avec la mission de l'OSCE.

La mission s'est déployée le jour du scrutin en équipes de deux personnes de façon à pouvoir couvrir tout le territoire du pays et plus particulièrement les bureaux jouxtant la Transnistrie qui devaient accueillir les électeurs transportés par bus en provenance de cette région. En raison de la possibilité de voter en produisant une carte d'identité transnistrienne ou un passeport soviétique, certains doubles votes n'ont pu être vérifiés. Il est à noter que l'équipe dirigée par Mme Colot a été refoulée à la « frontière » de la Transnistrie, alors qu'elle ne souhaitait que traverser le territoire transnistrien pour se rendre directement d'un bureau de vote à un autre bureau, très proche.

Le rapport de la coordination a conclu que l'organisation et la coordination de la mission d'observation n'avaient pas rencontré de problèmes majeurs. La mission a été très bien accueillie par les autorités moldaves, et notamment par la Commission électorale centrale, le ministère des affaires étrangères, la direction des relations extérieures de la Cour constitutionnelle, le Centre des droits de l'Homme et les représentants des partis politiques, et a pu travailler dans un vrai esprit d'équipe, de bonne entente et de coopération tout le long de son séjour en Moldavie. Les insuffisances relevées s'expliquent plus par l'absence de stabilité géopolitique du



pays, que par la volonté délibérée de fraude. La mission est donc parvenue à la conclusion que les élections ont été libres et régulières, conformément aux normes internationales.

La mission de coordination a estimé qu'il serait utile d'envoyer aux membres de la mission francophone d'observation par avance la « note pays » qui contient une analyse de la situation politique dans le pays où auront lieu des élections ainsi que les coupures de presse les plus pertinentes. Ceci leur permettrait de s'informer mieux sur les enjeux du scrutin à venir ainsi que de la position et du rôle de la communauté internationale et améliorerait la qualité de l'observation.

Elle a recommandé également d'engager une réflexion en vue de la possibilité de conclure un accord cadre de coopération entre l'OIF et l'OSCE pour les pays membres de l'OIF de l'Europe centrale et orientale et plus précisément avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme dont l'activité principale est l'assistance électorale et l'observation des élections et dont la présence dans ces pays est très importante. Ceci permettrait à l'OIF de s'associer à cette organisation.

➤ **Les élections présidentielle et législatives en République Centrafricaine**

1. le premier tour du 13 mars 2005

Pour répondre favorablement à la requête qui avait été formulée auprès de lui par les parties centrafricaines et le Comité des Partenaires extérieurs du suivi du processus électoral (COPEspe), M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de l'envoi d'une importante mission pour observer les élections présidentielle et législatives, dont le premier tour était fixée le 13 mars 2005, et d'une équipe chargée de coordonner l'observation nationale et internationale des scrutins.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie était représentée par M. Benoît Bati, député du Congo, M. Wayne Gaudet, député du Canada, et M. Matthieu Ndikpo Mata Lamba, Conseiller auprès du Secrétariat général.

La délégation a rencontré de nombreuses personnalités dont le général Cissé, le ministre de l'intérieur et celui des affaires étrangères, l'ambassadeur de France, la COPEspe, et plusieurs candidats à l'élection présidentielle.

Les 297 observateurs nationaux et internationaux étaient présents dans plus de 2 000 bureaux de vote.

Les insuffisances relevées dans certains bureaux de vote, telles que :

- le non affichage de la liste des électeurs devant les bureaux de vote ;



- la disproportion dans la répartition des électeurs entre les bureaux de vote dans un même centre de vote, ce qui a eu une incidence manifeste sur l'heure de fermeture des bureaux de vote ;
- l'absence d'une liste unique et alphabétique, dans les bureaux de vote, ce qui a rendu difficile, dans certains cas l'utilisation simultanée de plusieurs listes d'électeurs par les membres des bureaux, et a provoqué, de ce fait, un délai d'attente très long pour les électeurs ;
- des insuffisances dans la maîtrise des opérations électorales par certains membres de bureaux de vote ;
- des difficultés, pour certains électeurs, dans l'utilisation, pour la première fois, d'un bulletin unique ;
- la lourdeur des opérations de dépouillement, due notamment au nombre élevé d'exemplaires de procès-verbaux à remplir ;
- les cas de nullité pouvant résulter de l'incompatibilité entre la nature de l'encre et du papier utilisés pour le vote.

La mission a estimé que ces insuffisances n'étaient pas de nature à entacher d'irrégularités les scrutins du 13 mars 2005. Dès lors, pour les observateurs nationaux et internationaux, ces scrutins ont été considérés comme libres, fiables, équitables et transparents.

2. le second tour du 8 mai 2005

Répondant favorablement à la demande réitérée des autorités centrafricaines et des partenaires extérieurs, M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a, dans le cadre du second tour des élections présidentielle et législatives du 8 mai 2005, décidé de l'envoi d'une nouvelle mission d'observation en République centrafricaine.

A l'instar du premier tour, l'OIF a accepté d'assurer la coordination nationale et internationale du scrutin.

Cette mission, dirigée par le major Pierre Buyoya, ancien Président du Burundi, était composée de parlementaires et de personnalités venant du Bénin, du Cameroun, du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la République du Congo, de Côte d'Ivoire, de France, du Mali et du Sénégal. L'APF y était représentée par M. Simon Loueckhote, Sénateur de la Nouvelle Calédonie (France), M. Benoît Bati, Député de la République du Congo et M. Wayne Gaudet, Député du Canada.

La mission, présente à Bangui depuis le 27 avril 2005, a suivi les derniers préparatifs du scrutin en demeurant en contact permanent avec les autorités centrafricaines, les institutions chargées de l'organisation des élections, les formations politiques, les organisations de la société civile et les missions diplomatiques.



Les membres de la mission, répartis en sept groupes, ont sillonné la ville de Bangui et ses environs ainsi que les préfectures de l'Oumam, de l'Oumam-Pende, de la Lobaye, d'Ombella M'Poko, de Kemo et de Ouaka.

La mission, avant le jour du scrutin, a fait les constats suivants :

- sur la préparation du scrutin : les efforts manifestes de la CEMI et du Ministère de l'intérieur en vue de pallier les insuffisances relevées au premier tour ;
- sur la campagne électorale : la liberté avec laquelle les partis politiques et les candidats ont mené leurs activités et l'égal accès aux médias d'État -sous la surveillance du Haut Conseil de la Communication- dont ils ont bénéficié.
- La mission a eu connaissance d'incidents survenus dans le 4ème arrondissement de Bangui, dans la ville de Kouï ainsi que dans la circonscription de Bambari II. En conséquence, elle a pris contact avec les autorités compétentes pour s'informer des mesures prises en réponse à ces événements.

Le jour du scrutin et dans les bureaux visités, la mission a fait les constats suivants :

- l'ouverture à temps de la quasi totalité des bureaux de vote, et ce en raison du déploiement du matériel électoral en temps utile et d'une plus grande sensibilisation des membres des bureaux de vote ;
- en dépit des efforts fournis par la CEMI, la localisation de plusieurs bureaux de vote dans certaines salles et la disproportion dans la répartition des électeurs entre bureaux de vote dans un même centre de vote ;
- la présence effective des représentants des candidats ;
- la présence d'un matériel électoral adapté sous réserve de la quantité insuffisante des urnes ;
- la sérénité et la discipline des électeurs ;
- la présence discrète des forces de l'ordre à proximité des bureaux à l'exception de quelques circonscriptions de Bangui où une présence intempestive de certains éléments de l'armée a été relevée ;
- le respect du secret du vote, généralement assuré ;
- le non respect par les membres de quelques bureaux de certaines dispositions du code électoral relatives aux différentes phases du double scrutin entraînant un risque de confusion chez l'électeur et des difficultés de dépouillement ;



- la gestion consensuelle des opérations de vote et de dépouillement entre les membres des bureaux et les représentants des candidats et des partis politiques ;
- d'une façon générale, la fermeture des bureaux de vote à l'heure réglementaire ;
- la présence fréquente des observateurs nationaux dans les bureaux de vote et la présence systématique des agents de la CEMI dans les centres de vote ;
- la diminution du taux de participation, apparemment inférieur à celui du premier tour.

Enfin, pour les scrutins à venir, la mission a recommandé :

- la poursuite des efforts en vue de la formation des agents des bureaux de vote et de la sensibilisation de la population ;
- une meilleure organisation du scrutin en ce qui concerne notamment la localisation des bureaux de vote, la répartition des électeurs entre les bureaux de vote dans un même centre de vote et la sécurisation des urnes ;
- une meilleure définition du rôle des forces de l'ordre.

Les résultats ont été proclamés le mardi 24 mai par la Commission électorale mixte indépendante. M. François Bozizé a été élu avec 64,67 % (610.903 voix) contre 35,32 % (333.716 voix) à son adversaire M. Martin Ziguélé. L'abstention s'est élevée à 35,40 %.

➤ **L'élection présidentielle du 8 avril 2005 à Djibouti**

A la demande des autorités de Djibouti, M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de l'envoi d'une mission en vue de l'élection présidentielle du 8 avril 2005.

Une mission exploratoire de l'OIF s'est rendue à Djibouti du 22 au 27 mars. Après avoir été reçue en audience par de très nombreuses personnalités politiques (Premier ministre, Président de l'Assemblée nationale, Président du Conseil constitutionnel, plusieurs ministres, ambassadeur de France, etc.) la mission a conclu à l'opportunité d'envoyer une mission d'observation électorale et à intensifier les actions de l'OIF avec la République de Djibouti.

La mission d'observation a séjourné à Djibouti du 6 au 10 avril. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie y était représentée par M. Wilfred Arsenault, député de l'Ile-du-Prince-Edouard (Canada). M. Pierre Lasbordes, député de l'Essonne (France), a dû renoncer à participer à cette mission. Bien que l'APF ait été saisie par l'OIF dès le mois de janvier, la décision de subordonner l'envoi d'une mission d'observation aux résultats de la mission préparatoire n'a pas permis



d'envoyer des parlementaires d'Afrique et d'Europe, les délais entre la décision et le départ de la mission étant beaucoup trop courts.

Les caractéristiques du scrutin ont été marquées par la présence d'un candidat unique et par la non participation de l'opposition à la compétition électorale. En effet, un délai d'une dizaine de jours, du 27 février au 8 mars, avait été accordé pour le dépôt de candidature de toute personnalité désirant s'engager dans la bataille électorale. Mais aucun dossier autre que celui du président sortant, Ismaïl Omar Guelleh, n'a été retiré.

M. Guelleh est donc resté seul candidat pour briguer un second mandat de six ans. Ce sont 200000 électeurs qui ont été appelés aux urnes pour réélire leur président, le deuxième depuis l'indépendance en 1977.

La mission francophone a travaillé en concertation avec la mission de la Ligue des Etats arabes, tant pour l'échange d'informations que pour la coordination du déploiement dans les régions.

Avant le jour du scrutin, les deux missions d'observation ont rencontré les autorités politiques et administratives, les représentants des partis politiques, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le Conseil constitutionnel de la République de Djibouti.

Le jour du scrutin, les membres des deux missions se sont déployés dans les six régions du pays (Arta, Ali Sabieh, Dikhil, Djibouti, Tadjourah et Obock), et ont pu être effectivement présents dans deux cents bureaux de vote sur les deux cents soixante quinze établis sur l'ensemble du territoire de la République de Djibouti.

Les missions d'observation de l'Organisation de la Francophonie et de la Ligue des Etats Arabes ont constaté :

- le climat serein dans lequel les élections du 8 avril 2005 se sont déroulées, hormis la situation constatée à Arhiba ;
- l'amélioration du fonctionnement des bureaux de vote spécialement à Djibouti. Cependant, tous les bureaux de vote disposaient du matériel électoral requis (urne transparente, feuilles d'émargement, encre indélébile, etc.) ;
- un nombre relativement important de cartes d'électeur non retirés, malgré l'institution dans chaque district d'une commission chargée de distribuer les cartes électorales en vue des élections présidentielles ;
- la présence marquée et visible des partisans du candidat aux alentours et à l'intérieur de certains bureaux de vote.

Les deux missions d'observation ont pris acte du «boycott» décidé par les partis de l'opposition qui n'ont pas participé au processus électoral.

Elles ont recommandé :



- la refonte du fichier électoral ;
- la poursuite des efforts déjà déployés pour renforcer le rôle des différentes institutions impliquées dans l'organisation et le déroulement des élections ;
- l'amélioration des structures et du mode de scrutin pour une participation plus inclusive de tous les acteurs de la vie politique djiboutienne.

➤ **Les élections législatives au Liban**

Les élections législatives se sont réparties sur quatre dimanches :

29 mai : Beyrouth
 5 juin : Liban sud
 12 juin : Mont-Liban et Plaine de la Békaa
 19 juin : Liban Nord

L'OIF a observé les scrutins du 29 mai, du 12 et du 19 juin, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie étant présente à Beyrouth, au Mont-Liban et dans la Plaine de la Békaa.

1. Beyrouth le 29 mai 2005

Une mission **d'information** et de **concertation** s'est rendue au Liban à l'occasion des élections qui se sont déroulées dans la capitale le 29 mai. Cette mission avait pour mandat d'une part d'exprimer la solidarité de l'OIF, son amitié et son soutien au Liban dans un moment particulièrement décisif de sa vie démocratique, et d'autre part d'accompagner ce pays membre dans la première phase des élections législatives et, enfin, d'enrichir la connaissance de l'OIF dans l'accompagnement des processus électoraux.

Cette mission était conduite par M. Boutros-Boutros Ghali, ancien ministre, ancien Secrétaire général de l'ONU et ancien Secrétaire général de l'OIF. L'APF y était représentée par le Dr Bongnessan Arsène Yé, député, ancien ministre, ancien Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

La mission a été reçue par M. Emile Lahoud, Président de la République, par M. Nagib Mikati, Président du Conseil des ministres, et par les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'information et du tourisme. Des séances de travail ont été tenues avec les responsables des organisations internationales gouvernementales ayant déployé des missions d'observation électorale (Union européenne, Nations Unies, PNUD) ainsi que des représentants de la société civile (universités, presse, ONG).

La loi électorale de 2000 (dont l'éventuelle réforme a fait l'objet de vifs débats avant que ne soient arrêtées les dates du scrutin) envoie au Parlement un nombre variable de députés, sur la base d'une répartition confessionnelle dont les règles avaient déjà été fixées à Taëf en 1989.



Le scrutin s'est déroulé dans un climat général d'apaisement, de bonne organisation, et de liberté de vote. Un observateur de l'Union européenne a salué la conduite « transparente » des élections.

Les 19 sièges dévolus à la capitale ont été remportés par les listes de Saad Hariri. Le taux de participation a atteint 27 %.

2. Mont Liban et Plaine de la Bekaa le 12 juin 2005

Une deuxième mission, conduite par M. Bruno Bourg-Broc, Député, Président de la section française, a séjourné à Beyrouth du 10 au 14 juin 2005. Elle est intervenue conformément aux recommandations de la mission d'information et d'observation précédente.

La délégation a tenu des séances de travail avec la directrice de la division de l'assistance électorale au département politique des Nations-Unies et chef de la mission électorale de l'ONU au Liban, de même qu'avec le chef de la mission européenne pour l'observation des élections au Liban. Elle a également rencontré des représentants de l'ONG « Association libanaise pour la démocratie des élections (LADE) ».

Enfin, les membres de la mission ont eu des contacts avec le directeur général des élections au Ministère de l'Intérieur ainsi qu'avec des représentants de la société civile (presse, ONG, etc.).

Ce troisième scrutin se déroulait d'une part au Mont Liban et d'autre part dans la Bekaa, selon un découpage de sept districts (Metn, Kesrouan-Jbeil, Baabda-Alley et Chouf pour le Mont Liban ainsi que Zahlé, Baalbeck-Hermel et Bekaa-Ouest pour la Bekaa). Il constituait le plus important des quatre scrutins en termes de députés à élire (58 sur 128) et concernait 40% des électeurs inscrits. En outre, il s'agissait du premier scrutin réellement disputé de ces élections législatives avec l'implication de l'ensemble des protagonistes de la vie politique libanaise.

Le jour des élections, la mission s'est organisée de façon à couvrir les districts du Metn, de Kesrouan-Jbeil, de Baabda-Alley et de Zahlé, étant signalés comme les plus significatifs en termes de compétition et/ou d'alliance électorales. A cette fin, elle a bénéficié d'une liberté totale d'action et d'une franche collaboration des membres des bureaux de vote, relayées par un accueil chaleureux des électeurs qui ont manifesté une appréciation très positive de la présence de la Francophonie lors de ce scrutin.

Pour ce qu'elle a pu observer, la mission a constaté que ce troisième scrutin s'est lui aussi déroulé selon les conditions prévues par la loi et dans un climat de liberté, de spontanéité et de réel enthousiasme.

A l'instar de la mission précédente, la mission s'est félicité de la liberté de vote, du climat général d'apaisement et de la bonne organisation du scrutin. Elle a été particulièrement sensible au taux de participation notablement plus élevé que celui observé lors des deux précédents scrutins : 54% dans les districts du Mont-Liban et 49% dans ceux de la Bekaa.



Nonobstant ces avancées significatives, les imperfections relatives à la loi électorale en vigueur comme à l'organisation et au fonctionnement des partis politiques continuent à poser problème. Le nouveau contexte est cependant de nature à faciliter le dialogue inter-libanais nécessaire à surmonter des difficultés.

A l'issue de ces deux missions, la délégation a recommandé :

- la contribution de l'OIF au dialogue inter-libanais en concertation avec le gouvernement et la communauté internationale ;
- l'assistance technique au gouvernement libanais, s'il le souhaite, dans la perspective de la modification de la loi électorale ;
- l'assistance technique au gouvernement libanais, s'il le souhaite, pour la modernisation du processus électoral par le biais des nouvelles technologies de l'information, dès lors que les contraintes en ce domaine imposent actuellement le découpage des élections en quatre scrutins.

A la faveur de sa mission, la délégation a dû constater que l'usage du français dans les districts visités paraissait en net recul.

➤ **Missions en cours**

Par ailleurs, l'APF a été saisie le 23 juin par l'OIF pour observer les élections législatives qui se dérouleront en Albanie et à l'île Maurice le 3 juillet.

Bien que la saisine ait été extrêmement courte (23 juin pour un départ le 29), deux parlementaires ont pu se rendre à l'île Maurice : il s'agit de M. Luc Thériault (Québec) et de M. Youssouf Said Soilihi (Comores). En revanche il n'a pas été possible de contacter des parlementaires pour l'Albanie.

Ceci reflète bien le problème récurrent qui existe. Même si le Secrétariat général anticipe les saisines et tente de prévenir longtemps à l'avance les régions, la demande concrète ne se fait que très peu de temps avant le départ de la mission. Pour donner un exemple, M. Luc Theriault n'a reçu son plan de vol que le jour-même de son départ.

➤ **Séminaire sur le bilan et les perspectives des missions francophones d'observation électorale**

Mon rapport ne serait pas complet si je ne parlais pas d'un important séminaire sur le bilan et les perspectives des missions francophones d'observation électorale qui s'est réuni à Paris, au siège de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, les 23 et 24 juin dernier.



Y ont participé de nombreux experts, des chefs de mission d'observation et des rapporteurs, des responsables d'institutions impliquées dans le processus électoral, des membres de la société civile et des réseaux de l'AIF. L'APF y était représentée par M. Richard Cazenave, député (France), président de la commission politique.

Ce séminaire voulait faire le point sur les recommandations et les perspectives depuis la Déclaration de Bamako (Bamako + 5) et répondre aux interrogations concernant l'intérêt des missions d'observation : processus décisionnel, modalités de saisine, critères précis menant à l'observation, opportunité des missions exploratoires, observation systématique, coopération avec les autres organisations, suivi des missions. Une réflexion s'est également engagée sur la diversification de la nature des missions, la composition des missions d'observation, mais aussi la rédaction de la grille d'observation, la structure des communiqués et des rapports, l'élaboration d'un guide de l'observation.



2) LE CALENDRIER ELECTORAL POUR 2005

Date	Lieu	Nature de l'élection
28 février	Burundi	Référendum constitutionnel
6 Mars	Moldavie	Législatives
13 mars (1 ^{er} tour) 8 mai (2 ^{ème} tour)	République Centrafricaine <i>(N.B : Section suspendue)</i>	Présidentielle et législatives
8 avril	Djibouti	Présidentielle
24 avril	Andorre	Législatives
24 avril	Togo	Présidentielle
25 mai	Egypte	Référendum constitutionnel
29 mai 5 juin 12 juin 19 juin	Liban Beyrouth Liban sud Mont-Liban et Plaine de la Békaa Liban Nord	Législatives
6 juin	Tchad	Référendum constitutionnel
19 juin	Guinée Bissau	Présidentielle
Juin <i>(à confirmer)</i>	République Démocratique du Congo <i>(N.B : Section suspendue)</i>	Présidentielle Législatives Sénatoriales
Juin	Hongrie	Présidentielle
25 Juin	Bulgarie	Législatives
3 juillet	Albanie	Législatives
3 juillet	Maurice	Législatives
4 juillet 29 juillet 19 août	Burundi	Législatives Sénatoriales Présidentielle
25 septembre	Pologne	Législatives
Septembre <i>(à confirmer)</i>	Egypte	Présidentielle Législatives
9 octobre	Pologne	Présidentielle
9 octobre	Haïti	Municipales
30 Octobre	Côte d'Ivoire	Présidentielle
13 novembre (1 ^{er} tour) 18 décembre (2 ^{ème} tour)	Haïti	Présidentielle Législatives
13 novembre	Burkina Faso	Présidentielle
Décembre	Cap Vert	Législatives
Décembre	Gabon	Présidentielle
Décembre	Côte d'Ivoire	Législatives





ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

Communiqué de presse

La Francophonie envoie une mission d'observation à l'occasion des élections présidentielles au Cameroun

A l'invitation des autorités camerounaises, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a dépêché une mission d'observation au Cameroun, à l'occasion des élections présidentielles organisées le 11 octobre 2004. Conduite par l'ancien Président de la République par intérim de Madagascar, Norbert Ratsirahonana, cette mission séjournera au Cameroun du 7 au 15 octobre 2004.

Composée de 15 membres, la mission travaillera en étroite concertation avec les autres partenaires internationaux présents sur le terrain, notamment la mission du Commonwealth, conformément aux principes directeurs en vigueur dans ce domaine ainsi que des engagements consignés dans la Déclaration de Bamako adoptée par les francophones en novembre 2000, en faveur de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. A l'issue de son séjour, le Président de la mission de l'OIF rendra publique ses conclusions.

Déjà, les 20 et 21 septembre derniers, la Francophonie avait organisé, à Yaoundé, un séminaire d'échanges en vue du renforcement des capacités de l'ensemble des Institutions nationales impliquées dans le processus électoral.



Communiqué de Presse

Communiqué de la Mission d'observation de la Francophonie

A l'occasion de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004

Au Cameroun

A l'invitation des autorités de la République du Cameroun, adressée à M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), une mission d'observation de l'élection présidentielle s'est rendue dans ce pays du 7 au 16 octobre 2004.

La mission était conduite par M. Norbert Ratsirahonana, ambassadeur itinérant, ancien Président de la République par intérim, ancien Premier ministre et ancien Président de la Haute Cour constitutionnelle de Madagascar. Elle était composée de 14 membres comprenant des parlementaires, désignés par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, des personnalités et des experts provenant de Belgique, du Bénin, du Canada, du Congo, de France, du Gabon, du Mali, du Niger, du Sénégal et des Seychelles. La coordination était assurée par quatre fonctionnaires de l'OIF (Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie).

La mission a fondé son observation, d'une part, sur les obligations internationales et sur la législation camerounaise et, d'autre part, sur la Charte de la Francophonie ainsi que sur les principes et engagements énoncés dans la « Déclaration de Bamako » (novembre 2000), relatifs à « la tenue d'élections libres, fiables et transparentes », auxquels le Cameroun a adhéré.

Dans le cadre de son mandat, la mission de la Francophonie s'est attachée à travailler en concertation avec celle du Commonwealth, tant pour l'échange d'informations que pour la coordination du déploiement dans les régions.

Avant le jour du scrutin, la mission francophone d'observation a rencontré les autorités politiques et administratives, les représentants des partis politiques, de la société civile,



l'Observatoire national des élections (ONEL), et les chefs des missions diplomatiques francophones présentes au Cameroun.

La mission francophone a constaté :

- La participation effective à la compétition électorale des principales formations politiques,
- Le climat serein de la campagne électorale,
- L'insuffisance des dispositions législatives et réglementaires pour garantir une couverture médiatique équitable de la campagne électorale de chaque candidat,
- La persistance d'un débat sur les modalités de la refonte des listes électorales.

La veille du scrutin, la mission s'est déployée dans sept provinces du pays et a pu être effectivement présente dans 303 bureaux de vote. A cause des annulations de vols aériens intérieurs, la mission n'a pas pu se rendre dans les provinces du Nord. De manière convergente, et sur la base de la grille d'observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie, les membres de la mission ont fait les constatations suivantes :

- La bonne organisation matérielle des opérations de vote,
- La présence dans l'ensemble des bureaux de vote des matériels requis par la loi,
- Le respect du secret du vote,
- L'efficacité des présidents et des membres du bureau de vote,
- La présence systématique des représentants de l'ONEL dans les bureaux de vote,
- Le comportement civique de l'ensemble des électeurs,
- Une atmosphère calme, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bureaux de vote,
- La présence discrète des forces de sécurité,
- Le déroulement conforme aux dispositions légales des opérations de vote, de dépouillement, de décompte et de rédaction des procès-verbaux.

La mission a cependant relevé :

- La présence sur les lieux de vote de certains citoyens cherchant leur carte d'électeur et/ou leur nom sur les listes électorales,
- La mauvaise qualité de l'encre indélébile.

CONCLUSION

Sur la base de ce qui précède, les observateurs de la Francophonie soulignent la bonne organisation et le bon déroulement du scrutin présidentiel, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La mission salue la participation active des femmes aux opérations de vote.

La mission de la Francophonie se félicite de la confiance qui lui a été témoignée tout au long de son observation. Elle tient à remercier à cet égard les autorités camerounaise, les responsables politiques et l'ensemble du peuple camerounais pour leur accueil et leur coopération.

La mission remettra un rapport détaillé d'observation, incluant des recommandations, au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Yaoundé, le 13 octobre 2004.



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

**Mission francophone d'observation
des élections présidentielles au Cameroun
11 octobre 2004**

Chef de la délégation

S. E. Monsieur Norbert RATSIRAHONANA
Ambassadeur Itinérant
Ancien Président de la République par intérim
Ancien Premier Ministre
Ancien Président de la Haute Cour Constitutionnelle
Madagascar

Membres

Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE
Ancien Président de la Cour Suprême
Député
Bénin

Monsieur Rosario MARCHESE (APF)
Député
Canada

Monsieur Théophile ADOUA (APF)
Député
Congo

Monsieur Pierre SCHARFF
Ancien Député Maire de Virton
Sénateur Honoraire
Communauté Française de Belgique

Monsieur Dominique CAILLAUD (APF)
Député de Vendée
France



Monsieur Jean Claude HOUNYOVI

Expert en matière électorale

France

Madame Agathe Anny OKUMBA D'OKWATSEGUE

Présidente Honoraire de l'Association des Femmes juristes

Conseiller au Conseil National de la Communication

Gabon

Monsieur Roger MENGUE

Professeur de droit public

Directeur général de la Décentralisation au Ministère de l'Intérieur

Gabon

Monsieur Abdoulaye DIARRA

Membre de la Cours Constitutionnelle

Mali

Monsieur Bertrand SALIFOU

Juriste

Docteur en droit

Niger

Maître Assane SECK

Avocat à la Cour

Secrétaire général de l'Ordre

Sénégal

Maître Gustave DODIN

Médiateur de la République

Seychelles

Coordination

Monsieur Xavier Michel, Coordonnateur à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie (DDHD)

Monsieur David BONGARD, Responsable de projets à la DDHD

Monsieur Mohamed TRAORE, Responsable de projets à la DDHD

Madame Awa CAMARA, Secrétaire à la DDHD



**Communiqué
de la mission francophone d'observation,
mandatée par l'Organisation internationale de la Francophonie,
à l'occasion des élections législatives en République de Moldavie**

(6 mars 2005)

En réponse à l'invitation de S.E. Monsieur Andrei STRATAN, Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en accompagnement du processus électoral, S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de l'envoi d'une mission d'observation des élections législatives fixées au 6 mars 2005.

Cette mission, dont l'organisation a été confiée à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie, est dirigée par S.E. Monsieur YARGA LARBA, Ancien Ministre, Président de la Haute Cour de Justice du Burkina Faso, et composée de sept (7) parlementaires et experts venant d'Albanie, de Belgique, de Bulgarie, de Canada-Nouveau-Brunswick, de Congo, de France.

La délégation francophone est assistée par trois fonctionnaires de la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie (Agence intergouvernementale de la Francophonie).

Les observateurs de la Francophonie rencontreront, dans le cadre de leur mandat, les autorités politiques et administratives, les institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contrôle du scrutin, les organisations de la société civile, ainsi que les missions diplomatiques de pays francophones présentes en Moldavie et les autres organisations internationales, avec lesquelles ils oeuvreront en étroite collaboration.

La mission francophone observera le déroulement du scrutin conformément à la Déclaration de Bamako, instrument principal de l'OIF en matière de démocratie et de droit de l'Homme, dans le contexte du dispositif constitutionnel, légal et réglementaire de la République de Moldavie, et, à l'issue du scrutin, elle rendra publique, ses conclusions provisoires. Un rapport sera ensuite remis au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.





ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

**Communiqué
de la mission francophone d'observation
des élections législatives du 6 mars 2005, en Moldavie**

A l'invitation S.E. Monsieur Andrei STRATAN, Premier Vice Ministre, Ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie, S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a décidé l'envoi d'une mission d'observation des élections législatives en Moldavie, le 6 mars 2005.

Cette mission était dirigée par Monsieur Larba YARGA, Membre du parlement, Président de la Haute Cour de Justice du Burkina Faso, ancien Ministre de la justice, ses autres membres étant des parlementaires, des experts juridiques et des personnalités venant d'Albanie, de Belgique, de Bulgarie, du Canada-Nouveau-Brunswick, du Congo et de France (Voir liste figure en annexe).

Par sa présence en République de Moldavie, l'OIF marque l'intérêt qu'elle porte à ce pays membre, ainsi que sa volonté de contribuer à la consolidation de la paix, à la protection des droits de l'Homme et à l'approfondissement de la démocratie, plaçant son action dans le cadre de la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000. Adoptée par l'ensemble des pays francophones (dont la Moldavie), la Déclaration de Bamako est le seul instrument international consacré à la fois aux droits de l'Homme et à la démocratie : ces deux valeurs universelles doivent toujours s'épauler mutuellement pour que des élections libres, fiables et transparentes constituent le véritable fondement de l'Etat de droit grâce à une vie politique apaisée et à un dialogue constant entre les citoyens libres et responsables.

I. Préparation de l'observation

Arrivée à Chisinau le 2 mars 2005, la délégation a tenu à rencontrer immédiatement les représentants des institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contentieux électoral, ainsi que les représentants qualifiés des principaux partis politiques (Parti Populaire Chrétien Démocrate et Bloc Electoral Moldavie Démocratique), la rencontre avec le Parti Communiste n'ayant pu se faire pour des raisons techniques.

La mission s'est surtout longuement entretenue avec le Président de la Commission Electorale Centrale qui l'avait informée des difficultés rencontrées avant le jour des élections.

Favorisant la coopération avec d'autres organisations internationales engagées dans l'observation des élections, la mission francophone a échangé des informations avec l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), notamment pour ce qui concerne le déploiement des équipes d'observateurs à travers l'ensemble du territoire.

II. Campagne électorale

La mission francophone a été informée que la campagne électorale s'est dans l'ensemble déroulée dans une atmosphère de calme, en l'absence de toute confrontation directe, les candidats ayant moins recours à la distribution du matériel électoral qu'au contact direct avec les électeurs grâce à la technique du porte à porte . Il semble cependant que c'est la télévision qui a été la voie principale par laquelle les partis politiques ont mené leur campagne. Cela explique que les critiques des partis d'opposition ont visé avant tout la répartition, jugée non équitable, du temps d'antenne, favorisant le parti du gouvernement.

La mission a été frappée par la place – modeste - des questions de politique intérieure dans la campagne et, au contraire, par l'importance considérable qu'explicitement ou implicitement, les questions de politique extérieure, vitales pour la Moldavie, ont joué dans l'esprit des candidats et des électeurs. A cet égard, l'importance du problème de la Transnistrie doit être souligné, surtout que cette question a été le plus souvent traitée dans la perspective d'une coopération renforcée de la Moldavie avec l'Union Européenne, tout en tenant compte des événements récents de Géorgie et d'Ukraine.

III. Observation des élections moldaves

Les observateurs de la mission francophone se sont déployés au sein de cinq équipes dans les différentes régions de Moldavie. La mission a cherché à être présente dans les bureaux de vote jouxtant la Transnistrie et, en particulier, dans ceux qui devaient accueillir les électeurs transportés par bus en provenance de cette région. Ce système semble avoir fonctionné de manière satisfaisante puisque plusieurs milliers d'électeurs transnistriens en ont profité : mais comme ces électeurs avaient la possibilité de voter en produisant soit la carte d'identité moldave, soit l'ancien passeport soviétique, soit le document d'identité délivré par les autorités transnistriennes et qu'aucune liste électorale portant leurs noms n'existe, le risque d'un double vote n'était donc pas exclu. Il en était de même dans la région de Gagaouzie du fait que l'annexe à la carte d'identité ne portait pas le tampon prouvant que l'électeur a accompli son devoir, ce qui lui permettait théoriquement de voter deux fois. L'importance de ces risques ne peut guère être évaluée avec précision. On notera que l'équipe dirigée par la parlementaire française Madame Geneviève COLOT a été refoulée à la « frontière » de la Transnistrie, alors qu'elle ne souhaitait que traverser le territoire transnistrien pour se rendre directement d'un bureau de vote à un autre bureau, très proche.

D'une manière générale, la mission francophone a été accueillie avec beaucoup de sympathie, tout comme d'ailleurs les autres observateurs internationaux, par les électeurs qui, manifestement, voient dans l'observation des élections la garantie d'élections libres et transparentes. Ce supplément de légitimité démocratique fourni par les observateurs est complété par le sentiment des électeurs, très sensible dans les régions éloignées, de prendre, eux aussi, part à la lutte mondiale pour les droits de l'Homme et la démocratie.

Prenant en compte toutes les observations faites notamment pendant le scrutin, la mission francophone estime que les quelques insuffisances relevées s'expliquent plus par l'absence de stabilité géopolitique du pays, que par la volonté délibérée de fraude. C'est sans aucune hésitation que la mission est parvenue donc à la conclusion que les élections moldaves du 6 mars 2005 ont été libres et régulières conformément aux normes internationales.

De ce fait, la Moldavie doit occuper sa place, toute sa place, au sein de la communauté des démocraties et, notamment, au sein de l'OIF. La mission francophone félicite, enfin, le peuple



moldave pour sa maturité politique dans un contexte difficile et elle le remercie de lui avoir permis d'être le témoin de la consolidation de la démocratie en Moldavie.

Fait à Chisinau, le 7 mars 2005 🇲🇩



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

**Mission francophone d'observation
des élections législatives
en République de Moldavie**

8 mars 2005

Chef de délégation

S.E.M. YARGA LARBA (Burkina Faso) APF
Ancien Ministre
Professeur de droit à l'Université de Ouagadougou
Président de la Haute Cour de Justice

Membres

M. Pandeli VARFI (Albanie)
Membre de la Commission Electorale Centrale

M. Pierre SCHARFF (Belgique)
Ancien député-maire de Virton
Sénateur honoraire

M. Siméon ANGUELOV (Bulgarie)
Ancien ambassadeur

M. Claude WILLIAMS (Canada Nouveau-Brunswick) APF
Député
Président de la section du Nouveau Brunswick de l'APF
Chargé de mission Amérique

Mme Geneviève COLOT (France) APF
Député

M. Karel VASAK (France)
Professeur d'Université
Ancien directeur de la division des droits de l'Homme à l'UNESCO
Ancien Secrétaire général de l'Institut International des Droits de l'Homme

Coordination technique

Mme Alexandra VELEVA
Responsable de projets à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie

M. Cyrille ZOGO-ONDO



Responsable de projets à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie

Mme Valentine SILAS

Secrétaire à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DE LA MISSION FRANCOPHONE D'OBSERVATION
DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES
EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
(13 MARS 2005)

En réponse à l'invitation des Autorités centrafricaines adressée à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en vue de l'envoi d'une mission francophone d'observation des élections présidentielle et législatives, et donnant suite à la demande des parties centrafricaines et des partenaires de la communauté internationale aux fins d'assurer la coordination nationale et internationale de l'observation des scrutins, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de dépêcher une importante mission, à l'occasion des élections du 13 mars 2005 en République Centrafricaine.

Cette mission est dirigée par Son Excellence le Major Pierre BUYOYA, Ancien Président du Burundi, et composée de parlementaires, ainsi que de personnalités venant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de Côte d'Ivoire, de France, du Gabon, de Madagascar, du Mali, et du Sénégal.

La coordination de la mission francophone d'observation est assurée par Messieurs Ntolé KAZADI, Coordonnateur à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie, Matthieu NDIKPO MATA-LAMBA, Conseiller Assemblée parlementaire de la Francophonie et de Saïdou KANE, Responsable de projet à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie.

La coordination nationale et internationale de l'observation est assurée, par Maître Saïdou AGBANTOU, Avocat, Ancien Président de la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) du Bénin, Monsieur Stanislas ZALINSKI, Consultant, et Monsieur Georges NAKSEU, Responsable de projet à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie.

En outre, en application de l'Accord de Libreville qui a transféré certaines compétences de la Cour Constitutionnelle de Transition (CCT) à la Commission Électorale Mixte Indépendante (CEMI), et en réponse à la demande des parties centrafricaines d'apporter une expertise de haut niveau à ces deux institutions afin de leur offrir son concours dans l'accomplissement de leurs missions en raison de la nouvelle configuration de leurs rôles consécutive à ces textes consensuels, l'OIF a décidé d'organiser un séminaire de renforcement des capacités de la CCT, de la CEMI et des partis politiques centrafricains voulant ainsi apporter sa contribution à la réussite de ces scrutins. Ce séminaire sera animé par les experts suivants: Madame Conceptia OUINSOU, Présidente de la Cour Constitutionnelle du Bénin, Monsieur Jean-Michel RAJAONARIVONY, Président de la Haute Cour Constitutionnelle de Madagascar, Madame Marcelline GBEHA-AFOUDA, Secrétaire générale de la Cour Constitutionnelle du Bénin, Monsieur Cheick GUEYE, Directeur général des



élections du Sénégal, Monsieur Dieudonné RAKOTONDRABAO ANDRIANTISIHAFANA, Magistrat, Haut Conseiller de la Cour Constitutionnelle de Madagascar.

Les observateurs de la Francophonie rencontreront, au cours de cette mission les Autorités politiques et administratives, les candidats à l'élection présidentielle, les partis politiques, les institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contrôle des scrutins, les organisations de la société civile, les partenaires sociaux ainsi que les missions diplomatiques de pays francophones présentes à BANGUI et les autres organisations internationales avec lesquelles ils oeuvrent en étroite collaboration. La mission francophone observera le déroulement des scrutins conformément à la Déclaration de Bamako, dans le contexte du dispositif constitutionnel, légal et réglementaire Centrafricain.

A l'issue des scrutins, la mission rendra public, par voie de presse, les conclusions provisoires de la coordination nationale et internationale assurée par la Francophonie. Un rapport sera remis au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Fait à Bangui, le 07 mars 2005

**COMMUNIQUE CONJOINT DES OBSERVATEURS NATIONAUX
ET INTERNATIONAUX DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES
DU 13 MARS 2005 EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), pour répondre favorablement à la requête qui avait été formulée auprès de lui par les parties centrafricaines et le Comité des Partenaires Extérieurs du Suivi du Processus Electoral (COPESE), a décidé de l'envoi, en Centrafrique, d'une mission d'observation des élections présidentielle et législatives, dont le premier tour était fixée le 13 mars 2005, et d'une équipe chargée de coordonner l'observation nationale et internationale des scrutins.

Les observateurs nationaux et internationaux ont, par consensus :

- adopté une grille commune d'observation ;
- adopté un guide commun de l'observation ;
- adopté un plan de déploiement harmonisé des observateurs nationaux et internationaux ;
- décidé de rendre public un communiqué conjoint à l'issue des scrutins.

S'agissant de l'observation nationale, neuf ONG nationales ont été accréditées par la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI) :

- le Réseau des ONG d'Information et l'Education Civique (REDEC) ;
- la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP) ;
- le Mouvement pour la Défense des Droits de l'Homme et d'Action Humanitaire (MDDH) ;
- l'Observatoire Centrafricain des droits de l'Homme (OCDH) ;
- l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) ;
- la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme (LCDH) ;
- GERDDES Centrafrique ;
- l'Action des Chrétiens contre la Torture, (ACAT-RCA) ;
- le Réseau des Organisations de Jeunesse pour les Droits de l'Homme (ROJDH).

En ce qui concerne l'observation internationale, quatre organisations ont été accréditées par la CEMI. Il s'agit de :

- la CEN-SAD ;
- la CEEAC ;
- GERDDES Afrique ;
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), (24).

Le plan de déploiement harmonisé, qui a concerné 297 observateurs nationaux et internationaux, a permis d'assurer la couverture de douze préfectures, et plus de 2 000 bureaux de vote.

En raison des difficultés de transport, les observateurs nationaux et internationaux n'ont pu se rendre dans les préfectures de BAMINGUI-BANGORAN, BASSE-KOTIO, HAUT-MBOMOU, MBOMOU et VAKAGA.

Il ressort des rapports d'observation des zones couvertes, les constatations suivantes :

- les électeurs Centrafricains ont accompli massivement leur devoir civique dans le calme, la



sérénité et la discipline ;

- l'acheminement du matériel de vote, sa mise en place et l'organisation des bureaux de vote ont été dans l'ensemble, satisfaisants, même si certains bureaux de vote n'ont pu ouvrir que tardivement ;
- dans l'ensemble, la liberté et le secret du vote ont été respectés, en présence des représentants des candidats, ce. qui constitue un gage de régularité et de transparence des opérations de vote ;
- la présence très discrète des forces de l'ordre dans les centres de vote ;
- des insuffisances et imperfections liées à l'organisation matérielle des scrutins, notamment :
 - le non affichage de la liste des électeurs devant les bureaux de vote ;
 - la disproportion dans la répartition des électeurs entre les bureaux de vote dans un même centre de vote, ce qui a eu une incidence manifeste sur l'heure de fermeture des bureaux de vote ;
 - l'absence d'une liste unique, et alphabétique, dans les bureaux de vote, ce qui a rendu difficile, dans certains cas, , l'utilisation simultanée de plusieurs listes d'électeurs par les membres des bureaux, et a provoqué, de ce fait, un délai d'attente très long pour les électeurs ;
 - des insuffisances dans la maîtrise des opérations électorales par certains membres de bureaux de vote ;
 - des difficultés, pour certains électeurs, dans l'utilisation, pour la première fois, d'un bulletin unique ;
 - la lourdeur des opérations de dépouillement, due notamment au nombre élevé d'exemplaires de procès-verbaux à remplir ;
 - les cas de nullité pouvant résulter de l'incompatibilité entre la nature de l'encre et du papier utilisés pour le vote.

En conclusion, les insuffisances relevées ne sont pas de nature à entacher d'irrégularités les scrutins du 13 mars 2005. Dès lors, pour les observateurs nationaux et internationaux, ces scrutins peuvent être considérés comme libres, fiables, équitables et transparents.

Toutefois, dans la perspective des prochains scrutins, les observateurs nationaux et internationaux formulent les recommandations suivantes :

- une meilleure formation des personnels électoraux ;
- la poursuite de la sensibilisation des électeurs, notamment en ce qui concerne l'utilisation des bulletins uniques ;
- la simplification des opérations de dépouillement.



Observation des élections présidentielle et législatives
en République centrafricaine
13 mars 2005

Chef de la délégation et Porte-parole

S. E. M le Major Pierre BUYOYA (Burundi)
Ancien Président de la République

Membres

Monsieur Luc Adolphe TIAO (Burkina Faso)
Président du Conseil Supérieur de l'Information (CSI)

Monsieur Luc SINDJOUN (Cameroun)
Professeur Agrégé de Science Politique
Université de Yaoundé II

Monsieur Barnabé NEKUIE (Cameroun)
Avocat

Monsieur Wayne GAUDET APF (Canada)
Député

Maître Bertrand SAINT-ARNAUD (Canada Québec)
Avocat

Monsieur Alain VERHAAGEN (Communauté française de Belgique)
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Monsieur Benoît BATI APF (République du Congo)
Député

Monsieur Tessy BAKARY (Côte d'Ivoire)
Professeur à l'Université de Laval
Directeur de Cabinet adjoint Cabinet du Premier ministre

Monsieur Christian PALLOT (France)
Membre de la Cour des comptes

Monsieur Jean-Pierre COLIN (France)
Professeur à l'Université de Reims

Madame Agathe A. OKUMBA D'OKWA TSEGUE (Gabon)
Présidente honoraire de l'Association des femmes juristes
Membre du Conseil National de la Communication

Madame Béatrice ATTALAH (Madagascar)
Magistrat
Membre du Conseil National Electoral

Monsieur Abdoulaye DIARRA (Mali)
Membre de la Cour Constitutionnelle

Monsieur Cheikh Tidiane DEM (Sénégal)
Consultant

Moustapha TOURE (Sénégal)
Journaliste

Coordination de la mission francophone d'observation

Monsieur Ntolé KAZADI
Coordonnateur
Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie

Monsieur Mathieu NDIKPO Mata LAMBA
Conseiller
Assemblée Parlementaire de la Francophonie

Monsieur Saïdou KANE
Responsable de Projets Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie

Coordination de l'observation nationale et internationale

Maître Saïdou AGBANTOU (Bénin)
Avocat
Ancien Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)

Monsieur Stanislas ZALINSKI (France)
Consultant

Monsieur Georges NAKSEU
Responsable de projets
Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie



Soutien technique à la mission francophone et à la coordination nationale et internationale

Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie

Monsieur Edmond GNOMBLEI
Gestionnaire

Madame Marie Louise AKONDJIA
Chargée de l'Administration des conférences

Madame Awa CAMARA
Assistante

Madame Solange VICENS
Assistante

Madame Penda TAILLY
Assistante

Madame Nadège DOMJIE
Doctorante en droit public





ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), répondant favorablement à la demande réitérée des autorités centrafricaines et des partenaires extérieurs, a, dans le cadre du second tour des élections présidentielle et législatives du 8 mai 2005, décidé de l'envoi d'une nouvelle mission d'observation en République centrafricaine.

En outre, et à l'instar du premier tour, l'OIF a accepté d'assurer la coordination nationale et internationale dudit scrutin.

La mission de la Francophonie se fonde sur les principes et les engagements consignés dans la Déclaration de Bamako et en particulier dans ses aspects relatifs à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

Cette mission dirigée par Son Excellence le Major Pierre BUYOYA, Ancien Président du Burundi, était composée de parlementaires et de personnalités venant du Bénin, du Cameroun, du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la République du Congo, de Côte d'Ivoire, de France, du Mali et du Sénégal.

La mission, présente à Bangui depuis le 27 avril 2005, a suivi les derniers préparatifs du scrutin en demeurant en contact permanent avec les autorités centrafricaines, les institutions chargées de l'organisation des élections, les formations politiques, les organisations de la société civile et les missions diplomatiques.

Les membres de la mission, répartis en sept groupes, ont sillonné la ville de Bangui et ses environs ainsi que les préfectures suivantes :



- ✓ L'OUMAM (Bossangoa et ses environs)
- ✓ OUMAM-PENDE (Bozoum et ses environs)
- ✓ LOBAYE (M'Baïki – Boda et leurs environs)
- ✓ OMBELLA M'POKO (Damara et ses environs)
- ✓ KEMO (Sibut – Dekoa et leurs environs)
- ✓ OUKA (Bambari – Grimari et leurs environs)

La mission, avant le jour du scrutin, a fait les constats suivants :

- ✓ Sur la préparation du scrutin : Efforts manifestes de la CEMI et du Ministère de l'intérieur en vue de pallier les insuffisances relevées au premier tour ;
- ✓ Sur la campagne électorale : Les partis politiques et les candidats ont mené librement leurs activités et ont bénéficié d'un égal accès aux médias d'État sous la surveillance du Haut Conseil de la Communication.

La mission a eu connaissance d'incidents survenus dans le 4^{ème} arrondissement de Bangui, dans la ville de Kouï ainsi que dans la circonscription de Bambari II. En conséquence la mission a pris contact avec les autorités compétentes pour s'informer des mesures prises en réponse à ces événements.

Le jour du scrutin et dans les bureaux visités, la mission a fait les constats suivants :

1. Ouverture à temps de la quasi totalité des bureaux de vote, et ce en raison du déploiement du matériel électoral en temps utile et d'une plus grande sensibilisation des membres des bureaux de vote.
2. En dépit des efforts fournis par la CEMI, localisation de plusieurs bureaux de vote dans certaines salles, disproportion dans la répartition des électeurs entre bureaux de vote dans un même centre de vote.
3. Présence effective des représentants des candidats.
4. Matériel électoral adapté sous réserve de la quantité insuffisante des urnes.
5. Sérénité et discipline des électeurs.
6. Présence discrète des forces de l'ordre à proximité des bureaux à l'exception de quelques circonscriptions de Bangui où une présence intempestive de certains éléments de l'armée a été relevée.
7. Secret du vote généralement assuré.



8. Non respect par les membres de quelques bureaux de certaines dispositions du code électoral relatives aux différentes phases du double scrutin entraînant un risque de confusion chez l'électeur et des difficultés de dépouillement.
9. Gestion consensuelle des opérations de vote et de dépouillement entre les membres des bureaux et les représentants des candidats et des partis politiques.
10. D'une façon générale fermeture des bureaux de vote à l'heure réglementaire.
11. Présence fréquente des observateurs nationaux dans les bureaux de vote et présence systématique des agents de la CEMI dans les centres de vote.
12. Taux de participation apparemment inférieur à celui du premier tour.

Enfin, pour les scrutins à venir, la mission recommande :

- 1) La poursuite des efforts en vue de la formation des agents des bureaux de vote et de la sensibilisation de la population.
- 2) Une meilleure organisation du scrutin en ce qui concerne notamment la localisation des bureaux de vote, la répartition des électeurs entre les bureaux de vote dans un même centre de vote et la sécurisation des urnes.
- 3) Une meilleure définition du rôle des forces de l'ordre.

Fait à Bangui, le 10 mai 2005





ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

LISTE DES MEMBRES DE LA MISSION FRANCOPHONE AU DEUXIEME
TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES DU 8 MAI
2005 EN RCA

- M. Simon LOUECKHOTE, Sénateur de la Nouvelle Calédonie (APF), France ;
- M. Benoît BATI, Député (APF), République du Congo ;
- M. Wayne GAUDET, Député (APF), Canada ;
- M. Barnabé NEKUIE, Avocat, Cameroun ;
- M. Tessy BAKARY, Professeur à l'Université Laval (Canada), Directeur de Cabinet Adjoint du Premier ministre, Côte d'Ivoire ;
- M. Jean-Pierre COLIN, Professeur à l'Université de Reims, France ;
- M. Abdoulaye DIARRA, Membre de la Cour Constitutionnelle du Mali ;
- M. Cheick Tidiane DEM, Consultant, Sénégal ;
- M. Amadou Moustapha SARR, Ancien Commissaire de Police, Sénégal ;
- M. Moustapha TOURE, Journaliste, Sénégal.
- M. Alain VERHAAGEN, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Communauté Française de Belgique ;

La coordination a été assurée par MM. Ntolé KAZADI et Saïdou KANE, respectivement Coordonnateur et Responsable de Projets à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie (DDHD). La logistique et le secrétariat étaient assurés par M. Edmond GNOMBLEI, Assistant de gestion, et Mme Solange VICENS, de la DDHD.



Communiqué commun
des Missions d'observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie
et de la Ligue des Etats Arabes
à l'occasion de l'élection présidentielle du 8 avril 2005 en République de
Djibouti

A l'invitation des autorités de la République de Djibouti, adressée à M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et à M. Amre MOUSSA, Secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes, deux missions d'observation de l'élection présidentielle se sont rendues dans ce pays du 3 au 10 avril 2005.

La Mission francophone était conduite par Monsieur Saleck Ould Abdel Jelil, premier Vice-président du Sénat de Mauritanie. Elle était composée de huit (8) membres comprenant des parlementaires désignés par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, des personnalités et des experts provenant de Bénin, du Burkina Faso, du Canada-Ile du Prince Edouard et du Sénégal. La coordination était assurée par deux fonctionnaires de l'OIF (Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie).

La Mission francophone a fondé son observation, d'une part, sur les obligations internationales et sur la législation djiboutienne, et, d'autre part, sur la Charte de la Francophonie ainsi que sur les principes et engagements énoncés dans la «Déclaration de Bamako» (novembre 2000), relatifs à « la tenue d'élections libres, fiables et transparentes», auxquels la République de Djibouti a adhéré.

La Mission de la Ligue des Etats Arabes, décidée par M. Amre MOUSSA, Secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes, était composée de cinq (5) fonctionnaires de la Ligue spécialisés dans l'observation des élections.

La Mission de la Ligue des Etats Arabes a conduit son observation sur le fondement des principes énoncés par les décisions des Sommets de Tunis (2004) et d'Alger (2005) qui ont affirmé la poursuite des réformes et la consolidation de la démocratie dans le monde arabe.

Dans le cadre de leur mandat respectif, les deux Missions d'observation se sont attachées à travailler en concertation, tant pour l'échange d'informations que pour la coordination du déploiement dans les Régions, et ont convenu d'un communiqué commun.

Avant le jour du scrutin, les deux Missions d'observation ont rencontré les autorités politiques et administratives, les représentants des partis politiques, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et le Conseil Constitutionnel de la République de Djibouti.



Le jour du scrutin, les membres des deux Missions se sont déployés dans les Six Régions du pays (Arta, Ali Sabieh, Dikhil, Djibouti, Tadjourah et Obock), et ont pu être effectivement présents dans deux cent (200) bureaux de vote sur les deux cent soixante quinze (275) établis sur l'ensemble du territoire de la République de Djibouti.

Les Missions d'observation de l'Organisation de la Francophonie et de la Ligue des Etats Arabes ont constaté :

- le climat serein dans lequel les élections du 8 avril 2005 se sont déroulées, hormis la situation constatée à Arhiba, sans que celle-ci ne produise des effets sur l'ensemble du processus électoral ;
- l'amélioration du fonctionnement des bureaux de vote spécialement à Djibouti. Cependant, tous les bureaux de vote disposaient du matériel électoral requis (urne transparente, feuilles d'émargement, encre indélébile etc.)
- un nombre relativement important de cartes d'électeur non retirés, malgré l'institution dans chaque District d'une Commission chargée de distribuer les cartes électorales en vue des élections présidentielles, en vertu des dispositions de l'arrêté n° 2005-0161/PR/MID du 6 mars 2005 ;
- la présence marquée et visible des partisans du candidat aux alentours et à l'intérieur de certains bureaux de vote.

Les deux Missions d'observation prennent acte du «boycott» décidé par les partis de l'opposition à ne pas participer au processus électoral.

Les deux Missions d'observation recommandent :

- la refonte du fichier électoral pour le bon déroulement des échéances électorales prochaines ;
- la poursuite des efforts déjà déployés pour renforcer le rôle des différentes institutions impliquées dans l'organisation et le déroulement des élections ;
- l'amélioration des structures et du mode de scrutin pour une participation plus inclusive de tous les acteurs de la vie politique djiboutienne.

Les Missions d'Observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Ligue des Etats Arabes saluent la participation active des femmes aux opérations de vote.

Par ailleurs, elles se félicitent de la confiance qui leur a été témoignée tout au long de leur observation. Elles tiennent à remercier à cet égard les autorités djiboutiennes, les responsables politiques et l'ensemble du Peuple djiboutien pour leur accueil et leur coopération.



Les Missions d'Observation de l'Organisation de la Francophonie et de la Ligue des Etats Arabes remettront chacune un rapport détaillé d'observation, incluant des recommandations, à leur Secrétaire général respectif.

Djibouti, le 9 avril 2005.





ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

**Mission francophone d'observation
de l'élection présidentielle
en République de Djibouti**

8 avril 2005

Chef de délégation

Maître Saleck Ould ABDEL JELIL (Mauritanie)
Sénateur
Premier Vice-Président du Sénat

Membres

Monsieur Jean Claude Maxim HOUNYONVI (Bénin)
Expert en matière électorale

Monsieur Luc Adolphe TIAO (Burkina Faso)
Président du Conseil Supérieur de l'Information (CSI)

Madame BINTY (Comores)
Secrétaire général de la Cour Constitutionnelle

Monsieur LASBORDES (excusé) APF (France)
Député de l'Essonne

Monsieur Wilfrid ARSENAULD APF (Canada Nouveau Brunswick)
Député d'Halifax

Monsieur Omar GAYE (Sénégal)
Conseiller d'Etat

Coordination

Monsieur Naivo RAJAONA
Responsable de Projets à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie
Monsieur Stanislas ZALINSKI
Expert en matière électorale

Madame Valentine SILAS
Secrétaire à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie



PARTICIPATION DE L'APF AUX MISSIONS D'OBSERVATION DES ELECTIONS

PAYS	TYPE D'ELECTIONS	DATE	PARTICIPANTS
SEYCHELLES	Election de la Commission nationale chargée de rédiger la nouvelle constitution aux Seychelles	25 au 26 juillet 1992	M. Pierre-André WILTZER (France) M. Marcel PARENT (Québec)
DJIBOUTI	Elections législatives	18 décembre 1992	M. Michel VERMOT (Jura) M. Bernard RICHARD (Nouveau-Brunswick) M. Albert ROUQUET (France) Mme Gabriel BERTRAND (Canada)
MADAGASCAR	Election présidentielle	10 février 1993	M. Guy CHEVRETTE (Québec) M. Jean-Paul NOEL ABDI (Djibouti)
SENEGAL	Election présidentielle	21 février 1993	Mme Shirley MAHEU (Canada) M. Jacky MARCHAL (Communauté française de Belgique) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire) M. Jacques LEGENDRE (France)
NIGER	Election présidentielle	27 mars 1993	M. Gabriel DESJARDIN (Canada) M. Charles DJREKPO (Bénin) M. Faustin ETOUE WAM (Cameroun)
SENEGAL	Elections législatives	9 mai 1993	M. Etienne KNOOPS (Communauté française de Belgique) M. Hubert DURAND-CHASTEL (France) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire) M. Conrad LANDRY (Nouveau-Brunswick)
BURUNDI	Election présidentielle	1 ^{er} juin 1993	M. Jean-Claude GOBE (Québec) M. Ahmadou GOURO DIALL (Mali) M. Jean GODONDO (Cameroun)
BURUNDI	Elections législatives	29 juin 1993	M. Jean-Claude GOBE (Québec) M. Jean GODONDO (Cameroun) M. Ahmadou GOURO DIALL (Mali)
SEYCHELLES	Elections législatives et présidentielle	21 – 22 - 23 juillet 1993	Mme Victoire LASSENI-DUBOZE (Gabon) M. Gilles MORIN (Ontario) M. Abdoulaye NIANG (Sénégal) M. Pierre BEAUFAYS (Communauté française de Belgique)
CENTRAFRIQUE	Elections législatives et présidentielle 1 ^{er} tour	22 août 1993	M. Raymond COUDERC (France) M. Rémy POULIN (Québec)
TOGO	Election présidentielle	25 août 1993	M. Xavier DENIAU (France) M. Neil GAUDRY (Manitoba) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire)
CENTRAFRIQUE	Elections législatives et présidentielle 2 ^e tour	19 septembre 1993	M. Rémy POULIN (Québec) M. Ndao MOCTAR AMADOU (Sénégal)
COMORES	Elections législatives	14 novembre 1993	M. Allister SURETTE (Nouvelle Ecosse) M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso)
GABON	Election présidentielle	5 décembre 1993	Mme Christiane PELCHAT (Québec) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire)
TOGO	Elections législatives 1 ^{er} tour	6 février 1994	M. Sion PEMA SANGA (Bénin) M. Claude SCHLUCHTER (Jura)
TOGO	Elections législatives 2 ^e tour	20 février 1994	M. Sion PEMA SANGA (Bénin)
BENIN	Elections législatives – mission préparatoire	2 au 7 janvier 1995	Mme Victoire LASSENI-DUBOZE (Gabon)
NIGER	Elections législatives	12 janvier 1995	M. Faustin ETOUE WAM (Cameroun) M. Xavier DENIAU (France)
BENIN	Elections législatives	28 mars 1995	M. Gilles de ROBIEN (France) M. Benoît SAUVAGEAU (Canada) M. Ngayis OTOUNGA (Gabon)
GUINEE	Elections législatives – mission préparatoire	17 au 22 mai 1995	M. Oury Demba DIALLO (Mali)
GUINEE	Elections législatives	11 juin	M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Gérard R. OTTENHEIMER (Canada) M. Sorin VORNICU (Roumanie)



COTE D'IVOIRE	Elections législatives – mission préparatoire	7 au 12 novembre 1995	M. Raymond AHOUCANDJINO (Bénin)
COTE D'IVOIRE	Elections législatives	26 novembre 1995	M. Raymond AHOUCANDJINO (Bénin)
HAITI (AIPLF)	Election présidentielle	17 décembre 1995	M. Yves NICOLIN (France) Mme Anna TERRANA (Canada)
BENIN	Elections législatives – mission préparatoire Premier tour	2 au 7 février 1996 3 mars 1996	M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso) M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso) M. Greg O'DONNELL (Nouveau-Brunswick) Mme Françoise DUPUIS (Communauté française de Belgique)
	Deuxième tour	18 mars 1996	M. Abdoulaye NIANG (Sénégal) M. Greg O'DONNELL (Nouveau-Brunswick) M. Jean-Paul WAHL (Communauté française de Belgique)
COMORES	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour	11 – 18 février 1996 6 mars 1996	M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Gilles MORIN (Ontario) M. Jean-Jacques GUILLET (France)
	Deuxième tour	16 mars 1996	M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Gilles MORIN (Ontario)
TCHAD	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour	7 – 15 mai 1996 2 juin 1996	M. Kokou KOFFIGO (Togo) M. Kokou KOFFIGO (Togo)
	Deuxième tour	3 juillet 1996	M. Kokou KOFFIGO (Togo)
MADAGASCAR	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour	17 – 23 octobre 1996 3 novembre 1996	M. A.R BUNDHUN (Maurice) M. A.R BUNDHUN (Maurice)
	Deuxième tour	29 décembre 1996	M. Kokou KOFFIGO (Togo)
TCHAD	Elections législatives	23 février 1997	M. Kokou KOFFIGO (Togo)
BURKINA FASO	Elections législatives – mission préparatoire	1 ^{er} au 6 avril 1997	M. Séverin ASSE (Bénin)
MALI	Elections législatives – mission préparatoire Premier tour	11 au 16 février 1997 13 avril 1997	M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. Guy LELIEVRE (Québec)
	Election présidentielle	11 mai 1997	M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. Guy LELIEVRE (Québec)
	Elections législatives Premier tour	20 juillet 1997	M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie)
CAMEROUN	Elections législatives – mission préparatoire Premier tour	5 au 9 mai 1997 13 au 20 mai 1997	M. Louis-Charles BIPECKA (Gabon) M. Louis-Charles BIPECKA (Gabon) M. Roland OSTERMANN (Suisse) M. Marcel PARENT (Québec)
	Elections législatives et présidentielle	22 mars 1998	M. Gibering BOL ALIMA (Cameroun)
TOGO	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour	22 au 29 avril 1998 15 au 25 juin 1998	M. André MBOUROU (Gabon) Mme Pierrette VENNE (Canada) M. André MBOUROU (Gabon)
	Elections législatives	19 au 30 juillet 1998	Mme Nicole MARECHAL (CFB)
BURKINA FASO	Election présidentielle	9 au 20 novembre 1998	M. Salek Ould Abdel Jelil (Mauritanie) M. Marcel PARENT (Québec)
CENTRAFRIQUE	Elections législatives – 1 ^{er} tour	17 au 26 novembre 1998	M. Zacharie NGIMAN (Cameroun) Mme Emmanuella BLASER (Suisse)
	Elections législatives – 2 ^{ème} tour	8 au 15 décembre 1998	M. Zacharie NGIMAN (Cameroun)
GABON	Election présidentielle	30 novembre au 10 décembre 1998	M. Abba BOUCAR (Cameroun) Mme MINDICANU (Moldavie)
GUINÉE	Election présidentielle	9 au 16 décembre 1998	M. Benoît Lamine BOUKPEI (Côte d'Ivoire) M. Kenneth JOHNSON (Nouveau Brunswick)
BENIN	Elections législatives	25 mars au 1 ^{er} avril 1999	Mme Fatima HOUDA-PEPIN (Québec) M. Bernard DUSSAUT (France) M. Mamadou NDIAYE (Sénégal)



DJIBOUTI	Election présidentielle	9 avril 1999	M. Michel BISSONNET (Québec) M. Al Housseyni Younoussa MAIGA (Mali) M. Didier BERBERAT (Suisse)
CENTRAFRIQUE	Election présidentielle	8 au 19 septembre 1999	M. Zacharie NGIMAN (Cameroun) M. Marcel BEAUBIEN (Ontario) Mme Emmanuella BLASER (Suisse)
NIGER	Election présidentielle Elections législatives (2 ^e tour)	20 au 27 novembre 1999	M. Claude SCHLÜCHTER (Jura) M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso)
SENEGAL	Election présidentielle (1 ^{er} tour) Election présidentielle (2 ^e tour)	24 au 29 février 2000 16 au 21 mars 2000	M. Simon LOUECKHOTE (France) M. Michel SAMSON (Nouvelle Ecosse) M. Abdoul Kabele CAMARA (Guinée)
HAÏTI	Elections législatives 1 ^{er} tour	15 au 25 mai 2000	M. Charles-Arnel DOUBANE (Centrafrique), Chef de délégation M. Léo ANDY (France) M. Joël BERNARD (Nouveau Brunswick)
COTE D'IVOIRE (mission annulée)	Elections législatives	5 au 14 décembre 2000	Me Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. André BERTHOL (France) M. Gilles BISSON (Ontario)
BENIN	Election présidentielle 1 ^{er} et second tour	1 ^{er} au 7 mars 2001 14 au 25 mars 2001	M. Guy NINGATA (Centrafrique) M. Pierre SCHARFF (CFB) M. Seydou NOUROU KEITA (Mali)
SENEGAL	Elections législatives	25 avril au 2 mai 2001	M. Jean-Pierre FOUCHER (France) M. Ahmed Tidjane CISSE (Guinée) M. Claude DUPLAIN (Canada)
TCHAD	Election présidentielle 1 ^{er} tour	17 au 25 mai 2001	M. Guy NINGATA (Centrafrique) M. Nathanael BAH (Bénin)
GABON	Législatives 1 ^{er} tour 2 ^{ème} tour	5 au 11 décembre 2001 19 au 25 décembre	M. Badel NDANGA NDINGA (Cameroun) M. Robert GAIA (France)
COMORES	Référendum constitutionnel	18 au 27 décembre 2001	Mme Zalfa BENTE SALIM (Madagascar) M. Bernard Anselme RAVELONJATO (Madagascar)
BURKINA FASO	Législatives	1 ^{er} au 7 mai 2002	M. Nathanael BAH (Bénin) Mme Line BEAUCHAMP (Québec) M. Maïfada BONKANO (Niger)
MALI	Présidentielle 1 ^{er} tour 2 nd tour	24 au 30 avril 2002 8 au 14 mai 2002	M. Claude SCHLÜCHTER (Jura) M. Marcel BEAUBIEN (Ontario) M. Abdou SALEY (Niger) M. Claude SCHLÜCHTER (Jura)
CONGO	Législatives 1 ^{er} tour 2 ^{ème} tour	22 au 28 mai 2002 19 au 25 juin 2002	M. Philippe CHARLIER (CFB) M. Badel NDANGA NDINGA (Cameroun) M. Pierre SCHARFF (CFB) M. Badel NDANGA NDINGA (Cameroun)
CAMEROUN	Législatives	19 au 25 juin 2002	M. André FERRAND (France) M. Simon BOULAMATARI (Gabon)
MALI	Législatives	14 et 28 juillet 2002	M. Adamou IDRISSE (Niger)
MADAGASCAR	Législatives anticipées	15 décembre 2002	Me Saleck Ould Abdel Jelil (Mauritanie), Chef de délégation M. Kourāichi Thiam (Sénégal) M. Wilfred Arsenault (Ile du Prince Edouard) M. Pierre Scharff (CFB)
BENIN	Législatives	30 mars 2003	M. Pierre Scharff (CFB)
RWANDA	Référendum constitutionnel	26 mai 2003	M. Bernard BOUBA SAMALI (Cameroun), chef de délégation Mme Amina DERBAKI (CFB)
TOGO	Présidentielle	1 ^{er} juin 2003	M. Claude DUPLAIN (Canada) M. Christian PHILIP (France) M. Ibrahim ABBALELE (Niger)
CAMBODGE	Législatives	27 juillet 2003	M. Laurent BETEILLE (France), chef de délégation Mme Françoise SCHEPMANS (CFB) M. Jean-Marc LALONDE (Ontario)
RWANDA	Législatives	29 septembre 2003	M. Bernard RUKINGAMUBIRI (Burundi) Mme Amina DERBAKI (CFB)
GUINEE BISSAU	Législatives	28 mars 2004	M. Doudou WADE (Sénégal) M. Russel COPEMAN (Québec)



COMORES	Législatives	18 et 25 avril 2004	Laurier LAPIERRE (Canada) Edouard LANDRAIN (France) Jones TANSAN (Cameroun)
MACEDOINE	Présidentielle (2 ^{ème} tour)	28 avril 2004	Marcel DEHOUX (France), chef de délégation Carmel ROBICHAUD (Nouveau-Brunswick)
CAMEROUN	Présidentielle	11 octobre 2004	Théophile ADOUA (Congo) Dominique CAILLAUD (France) Rosario MARCHESE (Ontario)
MOLDAVIE	Législatives	6 mars 2005	Mme Geneviève COLOT (France) M. Yarga LARBA (Burkina Faso) M. Claude WILLIAMS (Nouveau-Brunswick)
CENTRAFRIQUE	Présidentielle et législatives	13 mars 2005 (premier tour) 8 mai 2005 (deuxième tour)	M. Benoît BATI (Congo) M. Wayne GAUDET (Canada) M. Benoît BATI (Congo) M. Simon LOUECKHOTE (France)
DJIBOUTI	Présidentielle	8 avril 2005	M. Wilfred ARSENAULT (Ile du Prince Edouard)
LIBAN	Législatives	29 mai 2005 12 juin 2005	Bongnessan Arsène YE (Burkina Faso) Bruno BOURG-BROC (France)
MAURICE	Législatives	3 juillet 2005	Luc Thériault (Québec)



III – Les séminaires parlementaires et les stages pour fonctionnaires parlementaires

Parmi les programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ces deux programmes sont particulièrement appréciés. La preuve en est leur longévité –ils existent depuis plus de dix ans- et leur régularité.

Ce succès tient à la richesse des thèmes qui permettent à des parlementaires et à leurs collaborateurs fonctionnaires de différents pays de se rencontrer, de partager les expériences acquises, de comparer les systèmes institutionnels de leurs pays respectifs et les modes de fonctionnement de leurs assemblées.

Depuis notre dernière réunion à Charlottetown au mois de juillet 2004, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a tenu deux séminaires parlementaires, au Bénin et aux Comores, et un stage de fonctionnaires parlementaires à l'ENA à Paris.

1. LES SÉMINAIRES PARLEMENTAIRES

➤ Le séminaire de Porto-Novo (Bénin)

Je vous rappelle que ces séminaires, dont l'objet est d'améliorer les conditions de fonctionnement des parlements concernés, doivent répondre à des besoins précis exprimés par les Parlements demandeurs. Leur but est de faire bénéficier des parlementaires nouvellement élus de l'expérience de parlementaires plus expérimentés.

Le séminaire parlementaire du Bénin s'est déroulé dans l'hémicycle du Palais des Gouverneurs à Porto Novo du 15 au 17 novembre 2004 et était destiné aux 83 parlementaires béninois. Le thème retenu était celui des mécanismes d'élaboration des lois et des pouvoirs de contrôle parlementaire. M. Antoine Idji Kolawolé, Président de l'Assemblée nationale et Président de la section béninoise de l'APF, au cours de son allocution d'ouverture, a souligné que *« cette rencontre, la première du genre au cours de la présente législature, offrait l'agréable occasion de se familiariser avec des questions de pratiques parlementaires qui ne sont enseignées dans aucune université du monde »*.

Me Demba Traoré, député de l'Assemblée nationale du Mali, et M. Ronald Ouelette, député du Nouveau-Brunswick, sont intervenus sur les mécanismes d'élaboration des lois,

Le Dr Bongnessan Arsène Yé, député, ancien ministre, ancien Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, et M. Guy Penne, ancien sénateur français, ont développé le thème des pouvoirs de contrôle du Parlement,

Mme Marie-Claude Beaudeau, ancienne sénatrice française, et M. Rigobert Maboundou, député du Congo, tous deux membre ou ancien membre de la commission des finances de leur assemblée respective, ont présenté leurs expériences de l'exécution et du contrôle de la loi de finances.



Chaque thème a été largement développé et commenté, les expériences de chaque pays ayant suscité de nombreuses questions. On peut notamment relever celles adressées à Me Demba Traoré sur les moyens de mieux faire connaître à la population, au vu de l'expérience malienne, les textes votés par le Parlement après une session, et notamment ceux à caractère technique marqué, celles relatives aux projets de loi d'intérêt privé au Canada, aux moyens d'associer les courants de pensée non représentés au Parlement à l'élaboration des lois, ou encore aux possibilités dont disposent le cas échéant les parlementaires pour éviter qu'une loi adoptée par le Parlement ne soit modifiée au moment de sa promulgation. Les parlementaires ont unanimement regretté le traitement réservé aux propositions de loi (d'initiative parlementaire).

Au sujet de la « diplomatie parlementaire », les participants ont estimé qu'elle se développait de plus en plus, et que l'APF avait un rôle important à jouer à travers ses missions et ses contacts au sein des parlements des pays membres. Les parlementaires ont, selon les intervenants, parfois plus de facilité que les gouvernements pour échanger entre eux, notamment dans le cadre des groupes d'amitié et des jumelages.

Les parlementaires ont longuement débattu de l'exécution et du contrôle de la loi de finances : le Parlement béninois siégeait en effet au cours du séminaire sur le projet de loi de finances pour 2005. Des discussions ont permis de constater que le retard dans la publication de la loi de règlement était systématique, quelque soit le pays, en dépit des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires pourtant contraignantes. M. Maboundou a insisté sur le fait que « *tant que la loi de règlement sera traitée comme une loi de finances marginale, les parlementaires, donc les citoyens qu'ils représentent, seront privés d'un instrument de contrôle budgétaire. Il en découle des conséquences graves sur la mesure des effets et de la pertinence des politiques publiques* ». C'est pourquoi il est nécessaire de favoriser le développement d'une expertise technique au profit des parlementaires pour leur permettre, au-delà des arguments politiques et idéologiques, de mieux appréhender la réalité des chiffres annoncés et leur contenu réel.

Enfin, les parlementaires se sont interrogés sur les relations entre les démocraties avancées et les plus jeunes démocraties : ils ont conclu que les séminaires de ce type permettent d'élaborer, dans le respect des différences, un langage commun.

➤ **Le séminaire de Moroni (Comores)**

Le Bureau de l'APF, réuni à Hué les 29 et 30 janvier dernier, a souhaité que le premier séminaire de l'année 2005 soit prioritairement attribué à un Parlement en sortie de crise. L'Assemblée de l'Union des Comores ayant réintégré l'APF l'été dernier, un séminaire a été organisé à Moroni, du 22 au 24 mars 2005, dans un Palais du Peuple récemment rénové.

Il a été l'occasion de réunir pour la première fois, les quelques 85 députés de l'Assemblée de l'Union des Comores et des trois Assemblées des îles autonomes. Ils ont débattu du fonctionnement d'un parlement fédéral et des parlements régionaux.

M. Richard Cazenave, député français, et M. Marcellin Mve-Ebang, député du Gabon, sont intervenus sur les relations majorité-opposition.

M. Jacques Chagnon, député du Québec, et M. Jean Fattebert, Conseiller national suisse, ont développé le thème de l'organisation du travail parlementaire et du contrôle du Parlement sur l'action gouvernementale.



M. Bernard Bouba Samali, député du Cameroun et chargé de mission Afrique, et M. Richard Cazenave, député français, ont présenté leurs expériences sur le rôle du député dans sa circonscription et au parlement.

Le Président de l'Assemblée nationale de l'Union des Comores, M. Said Dhoifir Bounou, a affirmé que *« ce séminaire était un événement marquant car il a contribué à lancer le dialogue entre l'Assemblée de l'Union et celles des îles »*.

Le Premier Vice-président de l'Assemblée de l'Union des Comores et Président de la section comorienne de l'APF, M. Youssouf Said Soihili, a ajouté quant à lui *« qu'une telle rencontre constituait un pas supplémentaire dans le sens de la consolidation de nos institutions nouvellement créées »*.

Les Assemblées ont été particulièrement intéressées par la description du fonctionnement du Parlement, le processus législatif en étant à son tout début puisque seules les lois fondamentales étaient alors votées. Les discussions ont permis de clarifier les compétences existant entre parlementaires fédéraux et parlementaires des îles, et les règles régissant les rapports entre la majorité et l'opposition, dans un pays où les majorités parlementaire et présidentielle ne coïncident pas.

L'intérêt et la richesse des débats ont amené les parlementaires comoriens à souhaiter le renouvellement de cette expérience. Dans la synthèse finale, le rapporteur a estimé que c'était *« un très grand moment d'émotion, de fraternité et de formation inoubliable, qui, vous en conviendrez peut-être avec moi, a permis de lancer le dialogue et les échanges entre nos institutions parlementaires aux Comores et avec celles du reste du monde francophone »*.

Le Chef de l'Etat, M. Azali Assoumani, a rencontré les conférenciers avant l'ouverture officielle du séminaire.

Ce séminaire a été organisé en partenariat avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) qui, par l'intermédiaire du fonds fiduciaire dont il a la gestion, a financé le déplacement des membres des trois parlements des îles.

M. Richard Cazenave, Président de la commission politique, a profité de cette occasion pour rencontrer plusieurs personnalités comoriennes, notamment le Président de l'Etat comorien, le Président de la Grande-Comore et le Président de la Cour constitutionnelle, afin de mesurer le chemin parcouru depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel et dans une perspective d'accompagnement du processus de sortie de crise.

- Le prochain séminaire se déroulera au Laos avant la fin de l'année. Il réunira des parlementaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam, et devrait aborder les thèmes du contrôle parlementaire et des dépenses budgétaires.
- Les suivants pourraient se dérouler au Vanuatu, à la suite du Bureau de l'APF qui doit se tenir à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en février 2006, et aux pays en sortie de crise ayant terminé leur processus électoral : Centrafrique, Burundi, Haïti...
- Je vous rappelle par ailleurs que, dès qu'ils sont imprimés, les actes des séminaires sont adressés à chaque section. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'APF.



2. LE STAGE CO-ORGANISE AVEC LE PARLEMENT FRANÇAIS ET L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Depuis 1997, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie finance plusieurs bourses à l'intention de parlementaires ou de fonctionnaires parlementaires afin qu'ils puissent participer à Paris au stage organisé conjointement par le Parlement français (Assemblée nationale et Sénat), le ministère des Affaires étrangères et l'École Nationale d'Administration (ENA). Ce stage de quatre semaines destiné à des francophones porte sur l'organisation du travail parlementaire. Il s'est déroulé cette année du 17 mars au 1^{er} avril.

L'APF a pris en charge le déplacement et le séjour de cinq personnes. Il s'agit de :

Pour le **Cambodge** : Mme CHEA Kim, Chef du Bureau législatif du Sénat.

Pour les **Comores** : M. Maanrouf ELARIF, Président de la Commission des Lois constitutionnelles et M. Mohamed BEN OUSSANI, directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée ;

Pour le **Niger** : M. Adamou BANKOYE, assistant à la commission des affaires générales et institutionnelles ;

Pour la **Syrie** : Mle Rim SIOUFI, secrétaire administrative de la section syrienne de l'APF.

Trente trois stagiaires issus de dix-sept pays (Algérie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, République Démocratique du Congo, Finlande, Gabon, Maroc, Mauritanie, Mexique, Niger, Russie, Syrie, Tunisie et Vietnam) ont suivi ce cycle court, au cours duquel tous les aspects de l'organisation du travail parlementaire ont été abordés.

Ce sont en effet plus de quatre-vingts heures de cours qui sont dispensées ainsi chaque année, essentiellement par les hauts fonctionnaires du Parlement français. Après un tour d'horizon des institutions, les intervenants décrivent tour à tour le processus législatif, les moyens de contrôle du Parlement, mais aussi l'aspect administratif du fonctionnement d'un Parlement et le statut particulier de la fonction publique parlementaire. Ces interventions, à caractère très technique, sont heureusement illustrées par des parlementaires, qui font part aux stagiaires de la manière dont ils envisagent leur rôle, de leurs différentes fonctions et des moyens, administratifs, matériels et humains dont ils disposent pour l'accomplissement de leur mandat.

Chaque semaine, les stagiaires exposent à tour de rôle les spécificités de leurs parlements respectifs, confrontant ainsi leurs expériences. Cette année, un débat portant sur le thème « Parlement et société » a par ailleurs été organisé, auquel ont participé des parlementaires, députés et sénateurs, de la majorité et de l'opposition.

Vous trouverez le programme détaillé de ce stage en annexe.

Je vous remercie de votre attention.



Séminaires d'information et d'échanges
Liste des séminaires et thèmes retenus

Bangui 1994 : Le Parlement et l'état de droit

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
Le rôle et le fonctionnement du Parlement
Le Parlement et la société civile

Lomé 1994 : Le rôle du parlementaire dans l'élaboration de la loi et les relations entre majorité et opposition

L'initiative de la loi
Examen par les parlements des projets et propositions de loi
Les relations entre majorité et opposition

Bamako 1995 : Les pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement

Le processus démocratique
Le contrôle de l'action du gouvernement
Les relations entre majorité et opposition

Bucarest 1995 : Le pouvoir de contrôle du Parlement

Les relations entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif
Les relations entre majorité et opposition

Port-Louis 1996 : Le mandat parlementaire

Le parlementaire dans sa circonscription
Le parlementaire dans son Assemblée

Le Caire 1996 : Le parlement, reflet de l'identité nationale

La désignation de la représentation nationale
Monocamérisme ou bicamérisme : les termes d'un choix institutionnel
Le modèle de démocratie parlementaire a-t-il une valeur universelle ?

Lomé 1997 : Le statut de l'opposition parlementaire

Le rôle et le financement des partis politiques
Les relations entre majorité et opposition
Le rôle de l'opposition parlementaire

Sofia 1998 : Le consensus parlementaire

Les relations entre majorité et opposition
Quel rôle pour les groupes de pression au sein du Parlement ?
Les petits partis politiques : représentation et rôle

Vientiane 1998 : Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement

Le processus législatif
Le contrôle de l'action gouvernementale et de l'application des lois
Table ronde de synthèse : quelles fonctions pour le Parlement de demain ?



Antananarivo 1999 : Le Parlement de l'an 2000

Le processus législatif
Les droits et devoirs de l'opposition et de la majorité
Le rôle des partis politiques

Bangui 1999: Le Parlement de l'an 2000

Le travail et le rôle du parlementaire
Le rôle de l'opposition et de la majorité
Le rôle des partis politiques

Port-Vila 2000 : Démocratie et bonne gouvernance

Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement
Les mécanismes de stabilité gouvernementale
Les groupes politiques au Parlement

Niamey 2000 : Le travail et le rôle du parlementaire

La procédure législative et la procédure budgétaire
Le contrôle de l'action gouvernementale et le contrôle de l'application des lois
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire.

Bissau 2001 : Démocratie et bonne gouvernance

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire
La procédure législative et la procédure budgétaire

Dakar 2002 : Le Parlement et les relations internationales

Les pouvoirs du Parlement en matière internationale
La diplomatie parlementaire
Parlements nationaux et Parlements supra-nationaux (les exemples comparés de l'Union européenne et de l'Union africaine)

Chisinau 2002 : Les pouvoirs de contrôle du parlement

Le contrôle de l'action du gouvernement
Les commissions d'enquête parlementaires
Le contrôle des activités des autorités administratives de l'audiovisuel, des télécommunications et de l'énergie
Le contrôle de l'exécution de la loi par les autorités de l'administration publique locale

Yaoundé 2002 : Le mandat parlementaire

Le rôle du député au sein du parlement
Le rôle du député dans sa circonscription
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire

Ouagadougou 2003 : Les femmes africaines, actrices majeures du développement

Femmes, éducation et santé
Femmes, développement économique et environnement
Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme



Libreville 2003 : Le contrôle parlementaire et la bonne gouvernance

La procédure budgétaire (cas concrets)

L'exécution et le contrôle de la loi de finances

Le contrôle de l'application des lois

Brazzaville 2004 : Le travail et le rôle du parlementaire

Qu'est-ce que la bonne gouvernance ?

Le travail du parlementaire

Les relations majorité-opposition

Porto Novo 2004 : Les mécanismes d'élaboration des lois et les pouvoirs de contrôle parlementaire

Les mécanismes d'élaboration des lois (de l'initiative à la promulgation)

Les pouvoirs de contrôle du Parlement

L'exécution et le contrôle de la loi de finances

Moroni 2005 : Le fonctionnement d'un parlement fédéral et des parlements régionaux

Le rôle du député dans sa circonscription et au Parlement

L'organisation du travail parlementaire et le contrôle du Parlement sur l'action gouvernementale

Les relations majorité-opposition

N.B : Les actes des séminaires tenus depuis 2000 sont consultables sur le site Internet de l'APF



PROGRAMME CISAP « ORGANISATION DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE » DU 7 MARS AU 1^{er} AVRIL 2005

IV – Le Parlement francophone des Jeunes

Lundi 7 mars	Mardi 8 mars	Mercredi 9 mars	Jeudi 10 mars	Vendredi 11 mars
Formalités administratives	<p>10 h 00 Accueil et présentation du séminaire Mme Lucile Dromer-North, ENA Mme Monique d'Ovidio, ENA MM. Bruno Baufumé, Sénat M. Paul Danaud, Assemblée Nationale</p> <p>14 h 30 - 17 h 00 Présentation générale des Institutions françaises M. Paul Cahoua</p>	<p>9 h 30 – 12 h 00 Les organes et les procédures du travail gouvernemental M. François Delion</p> <p>16 h 00 - 18 h 00 Le ministère chargé des relations avec le Parlement Mme Florence Berthout</p>	<p>10 h 00 Le parlementaire, le député M. François-Michel Gonnot</p> <p>14 h 30 Le statut du parlementaire – aspects juridiques Mme Laure Bédier</p> <p>16 h 00 Le statut du parlementaire – aspects financiers M. Ernest Berthet</p>	<p>Journée à l'Assemblée nationale 9 h 30 – 12 h 30 Communication des auditeurs sur le fonctionnement de leurs Parlements</p> <p>14 h 30 – 17 h 30 Séparation des stagiaires en 2 groupes alternés : 1^{er} groupe : La sécurité au Parlement M. Philippe Vincent 2^e groupe : La communication des Assemblées M. Patrick Nguyen Huu</p>
Lundi 14 mars	Mardi 15 mars	Mercredi 16 mars	Jeudi 17 mars	Vendredi 18 mars
<p>10 h 00 – 12 h 00 L'organisation des Assemblées M. Jean-Claude Bécane</p> <p>14 h 30 – 16 h 30 L'autonomie administrative et financière des Assemblées Mme Hélène Ponceau</p>	<p>9 h 30 – 12 h 30 La rédaction des textes d'initiative parlementaire Cas pratique M. Michel Laflandre</p> <p>15 h 00 – 17 h 00 Le rôle des commissions M. Hervé Message</p>	<p>Matinée au Sénat 10 h 00 – 12 h 30 La procédure législative, la navette et la séance publique <i>M. Jean-Louis Hérim</i></p> <p>15 h 00 – 16 h 30 Le dossier du Président <i>Mme Marie-Odile Vivet</i></p> <p>16 h 30 - 17 h 00 Le montage du texte <i>Mme Valérie Douchez</i></p>	<p>Matinée au Sénat 10 h 00 Le parlementaire, le sénateur Mme Michèle André sénatrice du Puy-de-Dôme, vice-présidente du Sénat (PS)</p> <p>14 h 30 – 17 h 30 La fonction de contrôle du Parlement <i>M. Alain Delcamp</i></p>	<p>Journée au Sénat 9 h 30 – 12 h 30 Communication des auditeurs sur le fonctionnement de leurs Parlements</p> <p>12 h 45 : Déjeuner au Sénat</p> <p>15 h 00 Visite du Palais du Luxembourg M. Patrick Laferrère</p>
Lundi 21 mars	Mardi 22 mars	Mercredi 23 mars	Jeudi 24 mars	Vendredi 25 mars
<p>Journée à l'Assemblée nationale 10 h 00 – 12 h 30 Le vote des lois de finances et le contrôle budgétaire M. Jean-Pierre Camby</p> <p>14 h 30 – 17 h 00 Le compte rendu intégral M. Jean Pinchot Le compte rendu analytique M. François George</p>	<p>10 h 00 – 12 h 00 Le service des études M. Jacques Klein</p> <p>14 h 30 – 16 h 30 Sites Web des Assemblées M. Cédric Sabouret</p> <p>16 h 30 – 17 h 30 Coopération et bases de données parlementaires M. Patrick Piqueux</p>	<p>Matinée au Conseil constitutionnel 10 h 00 – 12 h 00 Conférence au Conseil constitutionnel M. Jean-Louis Pezant</p> <p>Après-midi à l'Assemblée nationale 15 h 00 Questions au Gouvernement 16 h 00 Le protocole parlementaire M. Thierry Vanel</p>	<p>Journée à l'Assemblée nationale 10 h 00 – 12 h 00 La fonction publique parlementaire <i>M. Jean-Eric Lebelt</i></p> <p>15 h 00 Le rôle des groupes parlementaires Mme Christine Branchu (Groupe UMP) Mme Arielle Texier (Groupe Socialiste)</p>	<p>Journée à l'Assemblée nationale 9 h 30 – 12 h 30 Communication des auditeurs sur le fonctionnement de leurs Parlements</p> <p>13 h 00 : Déjeuner à l'Assemblée nationale</p> <p>15 h 00 Visite du Palais Bourbon M. Thierry Beaugendre</p>
Lundi 28 mars	Mardi 29 mars	Mercredi 30 mars	Jeudi 31 mars	Vendredi 1 ^{er} avril
<p>Férié</p> <p>Journée libre</p>	<p>10 h 00 – 12 h 00 Droit de l'opposition M. Michel Laflandre</p> <p>14 h 30 – 16 h 00 L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) M. Jean-Yves Pauti Mme Marie-Laure Roger</p>	<p>10 h 00 – 12 h 00 Les activités internationales des Assemblées M. Bruno Baufumé</p> <p>14 h 30 – 16 h 00 Le financement de la vie politique <i>M. Yves-Marie Doublet</i></p>	<p>10 h 00 – 12 h 30 Débat : Parlement et Société M. Julien Dray, Député de l'Essonne (Groupe Socialiste) M. Robert Del Picchia, Sénateur représentant les Français établis hors de France (Groupe UMP) M. Didier Maus, Conseiller d'Etat</p> <p>14 h 30 – 17 h 00 Evaluation du séminaire Séance de questions-réponses Mme Véronique Bocquet M. Daniel Petit</p>	<p>Journée au château de Versailles 10 h 00 Visite du château 11 h 30 – 13 h 00 Visite de l'exposition « les grandes heures du Parlement »</p> <p>13 h 00 : Déjeuner sur place</p> <p>15 h 00 – 16 h 00 Remise des certificats 16 h 00 Départ vers l'ENA</p>

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur le Parlement francophone des jeunes, à la veille de la tenue de sa troisième session.

Je vais tout d'abord rappeler brièvement la genèse de ce programme, qui s'inscrit dans la continuité du rapport que je vous ai présenté à Damas en mai dernier.



L'idée de création d'un Parlement francophone des jeunes a été entérinée par la Session plénière de l'APF d'Ottawa, et cette proposition a été intégrée comme programme de coopération interparlementaire dans l'Avis que l'APF a présenté lors du Sommet de Moncton en septembre 1999, dont le thème central était la jeunesse.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue un des programmes du chantier « paix, démocratie et justice » mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'Organisation internationale de la Francophonie à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La première et la deuxième session du Parlement francophone des jeunes se sont tenues à Québec en juillet 2001 et à Niamey en juillet 2003. Notre Assemblée a décidé de confier à la section de la Communauté française de Belgique le soin d'accueillir, simultanément à la XXXI^{ème} Session de l'APF, la troisième édition de cette manifestation.

Comme vous le savez, les deux premières éditions du Parlement francophone des jeunes ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXI^{ème} siècle » adoptée à Québec, en juillet 2001 et de la « Déclaration du Parlement des jeunes sur le Développement » adoptée à Niamey, en juillet 2003. Ces deux textes ont été présentés aux Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage à Beyrouth en 2002 et à Ouagadougou en 2004.

Je vous livre ci-après l'état d'avancement des préparatifs de cette prochaine réunion, organisée en très étroite collaboration avec la section de la Communauté Française de Belgique de l'APF.

J'évoquerai également dans ma communication, le nouveau programme visant à soutenir les Parlements nationaux des jeunes. Ce programme a été mis en œuvre au courant de ce biennium. Les Parlements du Niger, du Mali et du Gabon ont été les premiers bénéficiaires de ce programme de coopération parlementaire.



I - Le Parlement francophone des jeunes en quelques points

1) Les participants de la troisième session du Parlement francophone des jeunes

- **Profil et processus de sélection des jeunes**

La fixation des modalités d'organisation et des paramètres de la troisième session du Parlement francophone des jeunes a été examinée l'an dernier et, comme l'a indiqué le Secrétaire général parlementaire, les sessions du Parlement francophone des jeunes seront sensiblement différentes, du moins au début. En effet, ce programme étant récent et n'ayant lieu qu'une fois tous les deux ans, plusieurs expériences différentes seront nécessaires avant de trouver le « format idéal » du Parlement francophone des jeunes.

Les participants de la troisième session du Parlement francophone des jeunes sont :

- une fille et un garçon par section de l'APF
- majeurs, âgés de 18 à 23 ans, suivant un cursus scolaire ou universitaire ou provenant de l'enseignement professionnel ou de l'apprentissage.

Par ailleurs, conformément à la décision de notre Bureau et à la résolution adoptée par notre Assemblée à Charlottetown, les jeunes participants de cette troisième session se répartiront en quatre commissions aux champs de compétence identiques à celui des commissions de l'APF, chacune devant essentiellement travailler sur un texte relevant de son champ de compétence : l'objectif recherché est la plus grande cohérence entre les travaux du Parlement francophone des jeunes et celui de leurs aînés.

Sous ce fondement, chaque section a été chargée d'organiser la sélection des deux jeunes qui la représenteront, en respectant les indications précisées par le Secrétariat général dans le guide de sélection. Le Secrétariat général veille au respect de ces critères par l'examen des dossiers qui leur sont transmis par les sections. Il a été précisé également que chaque section doit préparer les jeunes qui représenteront leur parlement, aux tâches qui leur seront demandées lors de la troisième Session du Parlement francophone des jeunes.

2) Une mobilisation des sections de l'APF

40 sections membres de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ont répondu favorablement à l'invitation de l'APF et du Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie Bruxelles.

Ces 40 sections représentent l'ensemble des régions composant l'APF : Afrique (24 sections), Asie-Pacifique (3 sections), Amérique (3 sections) et Europe (10 sections). Vous trouverez la liste des sections participant au Parlement francophone des jeunes en annexe de ce rapport.



3) Le déroulement prévisionnel de la troisième session du Parlement francophone des jeunes

- **Thèmes de travail**

Pour cette troisième édition du Parlement francophone des jeunes, les thèmes ont été déterminés en concertation entre les Présidents des commissions permanentes de l'APF, la section de la Communauté Française de Belgique et le Secrétariat général de notre Assemblée. Dès à présent, je vous fais part des thèmes retenus qui sont :

« Le rôle de la Francophonie et des parlements dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace francophone » (Commission politique) ;

« Les enjeux pour les jeunes de la lutte contre le VIH/sida » (Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles) ;

« La participation des jeunes à la vie politique » (Commission des affaires parlementaires) ;

« Jeunesse, pauvreté et développement durable » (Commission de la coopération et du développement).

Pour ce qui est du thème proposé par notre Président M. DeBané, il me semble qu'il correspond parfaitement à la préoccupation de notre commission qui reste convaincue que la participation des jeunes à la vie politique, tout comme celle des adultes, est l'un des facteurs déterminants du « mieux vivre ensemble » en société. Elle permet d'assurer une meilleure cohésion sociale au niveau local, de vivre les valeurs de la démocratie, de favoriser l'égalité des hommes et des femmes, ainsi que de se situer autant en acteur du développement de son environnement qu'en partenaire de la coopération dans l'espace francophone. Je vous informe par ailleurs, qu'un projet de résolution sera proposé aux jeunes participants. Ce texte figure à l'annexe de cette communication. Nous pouvons en discuter si vous le souhaitez.

Par ailleurs, il est de surcroît prévu que, si les programmes respectifs de la session de l'APF et du PFJ le permettent, les jeunes participants du PFJ pourront participer à une partie des travaux des commissions permanentes de l'APF.

- **Déroulement et programme prévisionnel**

L'organisation des travaux du Parlement francophone des jeunes a été arrêtée conjointement par le comité d'organisation mis en place par le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Secrétariat général de l'APF, en prenant en compte les expériences des précédentes sessions du Parlement francophone des jeunes tenues à Québec et à Niamey.

Le Parlement francophone des jeunes fonctionnera à la manière d'un véritable parlement. Son objectif sera l'adoption d'un « Livre Blanc » qui sera ensuite présenté à l'Assemblée plénière de l'APF puis au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui aura lieu comme vous le savez à Bucarest (Roumanie) en 2006.

- **Séance inaugurale**



La séance inaugurale aura lieu le lundi 4 juillet 2005 à 15h30 à l'Hôtel de Ligne au Parlement de la Communauté française de Belgique en présence de M Mahamane Ousmane, Président de l'APF, de M. André Bouchat, Président de la Section Belgique/Communauté Française Wallonie -Bruxelles de l'APF, et de M. José-Luis Rocha, Ambassadeur, Représentant du Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf.

Outre les discours de ces personnalités, interviendront M. Quentin Petteau, représentant de la Communauté Française de Belgique au Parlement francophone des jeunes qui s'est tenu à Niamey en juillet 2003 et membre de la délégation du PFJ au Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenu à Ouagadougou en novembre 2004, passant ainsi le témoin à ses successeurs, et un membre du Parlement des jeunes de la Communauté française de Belgique qui souhaitera la bienvenue aux participants au nom de la jeunesse de son pays.

○ **Débat général**

Immédiatement après la séance d'accueil qui se déroulera le lundi 4 juillet à 9h30 en présence de Monsieur Jean-François Istasse, Président du Parlement de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles, le débat général sera ouvert. Présidé par un jeune député, ce débat se tiendra dans l'hémicycle de l'Hôtel de Ligne.

Y interviendront quatre orateurs (parlementaires et experts) choisis par le comité d'organisation. Le temps de parole pour chaque intervenant ne pourra excéder 10 minutes.

○ **Travaux en commissions**

Les quatre commissions du Parlement francophone des jeunes se réuniront dans les salles du Parlement de la Communauté française de Belgique à l'Hôtel de Ligne. Il est envisagé que chaque commission examine au fond le texte dont elle a la responsabilité, et pour avis les trois autres : à l'issue de la séance des commissions du premier jour, les textes adoptés par chacune d'elles seront réunis dans un document unique, qui servira de base aux travaux des commissions du deuxième jour, puis à l'examen en séance plénière. A l'issue du deuxième jour de leurs travaux, les quatre commissions présenteront l'ensemble de leurs amendements par écrit.

Lorsque les quatre commissions se seront chacune mises d'accord sur un texte, elles suspendront leurs travaux pour permettre aux rapporteurs, aux parlementaires accompagnateurs, aux experts et aux fonctionnaires de vérifier que les textes ne comportent ni contradictions, ni redites. Une fois cette vérification effectuée et d'éventuelles corrections apportées, les commissions reprendront leurs travaux et voteront sur un texte définitif.

Chaque participant est affecté à une commission par le comité d'organisation. Cette répartition est effectuée en se fondant sur le contenu des textes préalablement envoyés et en respectant les équilibres liés au sexe et à l'origine géographique des participants.



Afin d'aider les participants dans leur réflexion et de leur permettre de préparer au mieux les travaux du Parlement francophone des jeunes, les textes rédigés par chacun d'eux ont été réunis dans un recueil adressé à tous au début du mois de juin.

Chaque commission élira parmi les participants un Président, un Vice-Président et un rapporteur qui constitueront son bureau. Elle sera assistée dans ses travaux par un parlementaire, un expert et un fonctionnaire du Parlement de la Communauté française de Belgique ainsi que par le Chargé de mission responsable du Parlement francophone des jeunes auprès du Secrétariat général de l'APF.

Par ailleurs, les jeunes membres des deux éditions précédentes du PFJ, celles de Québec et de Niamey, du fait de leur présence en Europe, apporteront leur appui au comité d'organisation et au Secrétariat général dans la réalisation du PFJ. Je pense en particulier aux représentants de la Belgique, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, et du Niger qui, profitant de leurs vacances universitaires, fourniront une aide logistique pendant toute la durée de cette manifestation.

○ **Rédaction du projet de préambule et élection du porte-parole**

A l'issue des travaux des commissions, les quatre rapporteurs se réuniront afin de rédiger le projet de préambule du « Livre Blanc » et d'élire en leur sein un porte-parole.

○ **Examen et adoption du « Livre Blanc » en Assemblée plénière.**

L'Assemblée plénière consacrée à l'examen et l'adoption du « Livre Blanc » se tiendra dans l'hémicycle de l'Hôtel de Ligne au Parlement de la Communauté française de Belgique le samedi 9 juillet à partir de 10 heures.

Elle se décomposera en trois parties :

- un débat ;
- l'élection par acclamation du porte-parole ;
- adoption, à mains levées, du « Livre Blanc » et de son préambule.

Les intervenants dans le débat seront :

- les quatre rapporteurs des commissions à raison d'un temps de parole maximal de 10 minutes chacun ;
- les participants qui se seront inscrits auprès des fonctionnaires ayant suivi les travaux du Parlement francophone des jeunes, à raison de 5 minutes par orateur, d'un orateur par section et d'un maximum de quinze intervenants.

Immédiatement après le débat, le porte-parole sera élu par acclamation sur proposition des rapporteurs.

Puis, il sera procédé par vote à main levée, à l'adoption du « Livre Blanc » (et de son préambule).



- **Dépôt officiel du « Livre Blanc » et réunion mixte APF-Parlement francophone des jeunes**

Le « Livre Blanc » ainsi adopté sera déposé le samedi 9 juillet après-midi devant les parlementaires de l'APF réunis en séance plénière. Le dépôt officiel sera effectué par le porte-parole assisté des quatre autres rapporteurs.

Après une période d'échanges entre les parlementaires de l'APF et les participants au Parlement francophone des jeunes, des certificats d'attestation de participation seront remis à chacun.

Le Président de l'APF prononcera ensuite l'allocution de clôture.



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

IIIème SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

BRUXELLES – 3 au 10 JUILLET 2005

SAMEDI 2 JUILLET

Arrivée des participants à la IIIème Session du Parlement francophone des jeunes

Accueil par le Parlement jeunesse de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles et transport de l'aéroport/gare du Midi à l'hôtel « Sleep well »

12h à 13h30 déjeuner à l'hôtel

18h à 20h00 dîner à l'hôtel

Eventuellement, programme culturel optionnel, en fonction des arrivées

Dimanche 3 juillet

Arrivée des participants à la IIIème Session du Parlement francophone des jeunes

Accueil par le Parlement jeunesse de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles et transport de l'aéroport/gare du Midi à l'hôtel « Sleep well »

12h30 déjeuner à l'hôtel

Eventuellement, programme culturel optionnel, en fonction des arrivées

18h00 Rencontre avec M. Jean-François ISTASSE, Président du Parlement de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles et avec M. André BOUCHAT, Président de la Section Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Rencontre avec le Comité d'organisation du Parlement francophone des jeunes et les membres du Parlement des jeunes de la Communauté Française de Belgique Wallonie- Bruxelles

Dîner

LUNDI 4 JUILLET

8h30 Départ de l'hôtel « Sleep well »

9h00 Arrivée au Parlement de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles Hôtel de Ligne



- Dépôt et exposition, dans l'Atrium, des présents
(2 objets typiques : minéraux, usuels ou symboliques par pays)
- Installation dans l'hémicycle

LUNDI 4 JUILLET (SUITE)

- 9h30 Séance d'accueil
- Allocutions
- Monsieur Jean-François Istasse, Président du Parlement de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles
 - Madame Françoise Schepmans, rapporteur pour le PFJ à la Commission des affaires parlementaires de l'APF
- Ouverture des travaux et débat général
- Introduction des thèmes de commissions par les députés, Présidents des groupes politiques du Parlement de la Communauté Française de Belgique Wallonie -Bruxelles
 - Auditions d'experts
- 10h30 Pause café
- 11h00
- Installation des commissions
- Commission politique :
- . Le rôle de la Francophonie et des Parlements dans la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone
- Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles :
- . Les enjeux pour les jeunes de la lutte contre le VIH/Sida
- Commission des affaires parlementaires :
- . La participation des jeunes à la vie politique
- Commission de la coopération du développement :
- . Jeunesse, pauvreté et développement durable
- Exposé introductif sur le rôle et le fonctionnement d'une commission parlementaire
 - Election de leur Bureau
 - Début des travaux en commission
- 13h00 Déjeuner de travail au Palais de la Nation
- 14h30 Présentation du Parlement de la Communauté française (visite + film)
- 15h30 Inauguration solennelle de la IIIème Session du Parlement francophone des jeunes par :
- M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
 - M. André Bouchat, Président de la Section Belgique/Communauté Française Wallonie -Bruxelles de l'APF



- M. José- Luis Rocha, Ambassadeur, Représentant du Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf

17h00 Fin des travaux
17h30 Photo officielle

21h00 Souper « Frites » place Jourdan (ou à l'hôtel)
Retour à l'hôtel « Sleep well »

MARDI 5 JUILLET – JOURNÉE DÉCOUVERTE

8h30 Départ de l'hôtel « Sleep well »
Visite du site minier de Blégny

18h00 Retour à l'hôtel « Sleep well » et dîner

20h00 Théâtre de Toone « 1830, la Révolution belge »
Introduction à la tradition du théâtre de marionnettes et visite du musée
Retour à l'hôtel par la « Grand-Place » sons et lumières

MERCREDI 6 JUILLET

8h00 Départ de l'hôtel « Sleep well » vers le Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie- Bruxelles - Hôtel de Ligne

8h30 Poursuite des travaux en commission

10h00 Pause café

10h30 Reprise des travaux en commission

12h30 Présentation du Parlement fédéral (film)

13h15 Déjeuner de travail au Palais de la Nation

14h00 Visite de la Chambre et du Sénat

15h30 Pause café et reprise des travaux en commission

17h00 Fin des travaux

18h00 Déclaration solennelle du PFJ contre la pauvreté au pied de la stèle contre la pauvreté



- 19h30 Retour à l'hôtel « Sleep well »
- 20h30 Réception d'accueil offerte à l'hôtel Sheraton par M. André BOUCHAT, Président de la Section Belgique/Communauté française Wallonie -Bruxelles de l'APF

JEUDI 7 JUILLET

- 8h00 Départ de l'hôtel « Sleep well » vers l'Hôtel de Ligne
- 8h30 Poursuite des travaux en commission
- 10h00 Pause café
- 10h30 Poursuite des travaux en commission
- 13h00 Déjeuner de travail au Palais de la Nation
- 14h30 Reprise des travaux en commission
- 16h00 Pause café
- 16h30 Reprise des travaux en commission
- 17h00 Fin des travaux
- Retour à l'hôtel « Sleep well » et dîner

VENDREDI 8 JUILLET

- 8h15 Départ de l'hôtel « Sleep well » vers l'hôtel Sheraton
- 9h30 Ouverture officielle des travaux de la XXXIème Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- 10h30 Départ pour l'Hôtel de Ligne
- 11h à 12h30 Rencontre avec M. Louis Michel, Commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire
- 13h00 Déjeuner de travail au Palais de la Nation
- 14h30 Fin des travaux en commission où reprise des travaux en plénière
- 16h45 Fin des travaux



17h00 Retour à l'hôtel « Sleep well »

17h45 Départ de l'hôtel



- 19h00 Dîner officiel offert par le Président et les membres de la Section Belgique
Communauté française Wallonie -Bruxelles de l'APF
Remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade
Animations musicales : - Lina TOSCA
- « L'âme des poètes » trio Jazz

Ferme de l'Abbaye de la Ramée à Jodoigne

SAMEDI 9 JUILLET

- 8h45 Départ de l'hôtel « Sleep well » vers l'Hôtel de Ligne
- 9h00 Réunion des rapporteurs de commission
- rédaction du préambule au « Livre blanc »
- désignation du porte-parole de la IIIème Session du PFJ
- 9h45 Départ de l'hôtel des autres membres du PFJ
- 10h00 Séance plénière
- Election, par acclamation, du porte-parole proposé par les rapporteurs,
- Adoption, à mains levées, du « Livre blanc » et de son préambule
- 11h00 Echange des présents
- 12h00 Départ de l'Hôtel de Ligne vers l'hôtel Sheraton
- 12h30 Déjeuner à l'hôtel à l'hôtel Sheraton
- 14h30 Réunion conjointe APF – PFJ
- dépôt officiel du « Livre blanc » du PFJ
- interpellation des parlementaires de l'APF par le PFJ
- remise des certificats d'attestation de participation
- allocution du Président de l'APF
- clôture de la réunion conjointe APF – PFJ
- 17h30 Retour à l'hôtel « Sleep well » et dîner
- 21h00 Le Parlement francophone des jeunes invite les délégués de l'APF et tous les acteurs du PFJ à sa soirée de clôture au Claridge
- Au programme :
- « La Francophonie en textes et poésies, mots d'ici et de là-bas ... »



- spectacle présenté par des élèves du Conservatoire royal de Bruxelles et des délégués au PFJ
- soirée DJ du Claridge

DIMANCHE 10 ET LUNDI 11 JUILLET

Départ des participants au PFJ

Programme culturel optionnel pour le dimanche (fonction des départs)

- 12h00 Déjeuner
- 15h00 Départ de l'hôtel « Sleep Well » pour l'hôtel Sheraton
- 15h30 Départ pour le Festival musical de l'Abbaye d'Aulne
- 17h00 « Follia Pianistica »
Concert à 2 pianos et 4 pianistes
Dalia Ouziel, Dominique Cornil, Johan Schmidt, André De Grootte
- Œuvres de Rossini, Rachmaninov, Gerschwin,...

- - -

- **Aspects pratiques**

Les informations pratiques, notamment sur l'hébergement des jeunes, leurs plans de vol, les formalités à accomplir, leur sécurité, etc. ont été communiquées dans le Guide du participant qui a été adressé aux sections début juin.



II - Soutien aux parlements nationaux des jeunes

Je vous rappelle que la Conférence ministérielle de la Francophonie en décembre 2003 a, dans le cadre de la programmation de l'AIF pour le biennium 2004-2005, décidé d'augmenter la dotation destinée aux actions menées par l'APF en faveur de la jeunesse. Ainsi, un nouveau programme visant à soutenir les Parlements nationaux des jeunes a été mis en œuvre au courant de ce biennium.

Compte tenu du peu de temps dont nous disposions pour organiser ce nouveau programme, nous avons constaté qu'il était impossible de lancer un appel à candidature auprès de toutes les sections susceptibles d'être intéressées par cette aide.

C'est la raison pour laquelle notre soutien s'est exclusivement porté vers des parlements qui avaient déjà constitué leur parlement des jeunes ou leur parlement d'enfants.

Aussi pour ce premier essai, notre soutien s'est-il adressé aux sections du Niger, du Mali et du Gabon. Notre Assemblée a apporté auprès de ces parlements bénéficiaires son expertise dans l'organisation des simulations parlementaires ainsi que son soutien financier.

Ainsi, grâce à notre contribution, deux de ces parlements ont à présent installé officiellement leur Parlement des jeunes. Il s'agit du Niger et du Gabon. L'installation du parlement des jeunes du Mali est prévue pour le mois d'octobre. Me Demba Traoré, Député du Mali, en charge de ce dossier, qui est présent ici, nous livrera l'état d'avancement de ce dossier.

Lors de notre Bureau de Cayenne, nous avons évoqué la possibilité de réserver pour le prochain biennium (2005-2006), notre aide aux sections ne disposant d'aucun Parlement des jeunes.

Les instances de l'APF ont confirmé cette proposition lors du Bureau qui s'est tenu cet hiver à Hué (Vietnam). Aussi, fort de notre première expérience, un appel à candidature exclusivement réservé aux sections qui ne disposent d'aucun parlement de jeunes a été lancé. Les sections du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de Mauritanie et du Sénégal, ont fait acte de candidature auprès du Secrétariat général.

Les candidatures ont été examinées à l'occasion du Bureau de l'APF qui s'est tenu ici à Bruxelles.

Voilà mes chers collègues la synthèse des éléments liés à l'état d'avancement des travaux du PFJ et du nouveau programme destiné à créer ou à renforcer la création de Parlement des jeunes dans l'espace francophone. L'enthousiasme avec lequel ces projets ont été reçus par nos sections, ainsi que la qualité des dossiers reçus, me permet d'envisager avec optimisme la tenue de cette troisième session du PFJ ainsi que la mise en place des parlements nationaux des jeunes.



Liste des sections participantes à la troisième Session du PFJ

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• BELGIQUE• BENIN• BULGARIE• BURKINA FASO• BURUNDI• CAMEROUN• CANADA• CAP VERT• COMORES• CONGO• COTE D'IVOIRE• DJIBOUTI• FRANCE• GABON• GUINEE• GUINEE BISSAU• JERSEY• LAOS• LIBAN | <ul style="list-style-type: none">• LUXEMBOURG• MACEDOINE• MADAGASCAR• MALI• MAROC• MAURITANIE• MONACO• NIGER• NOUVEAU-BRUNSWICK• QUEBEC• ROUMANIE• RWANDA• SENEGAL• SEYCHELLES• SUISSE• TCHAD• TOGO• TUNISIE• VAL D'AOSTE• VANUATU• VIETNAM |
|--|--|

